

Table chronologique du tome XCIX

Citer ce document / Cite this document :

Table chronologique du tome XCIX. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 398-428;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17972

Fichier pdf généré le 07/10/2019



TABLE CHRONOLOGIQUE DU TOME XCIX

SÉANCE DU 18 VENDÉMIAIRE AN III (9 octobre 1794)

1.	Le conseil général de L'Aigle (Orne) témoigne son horreur de l'attentat contre le repr. Tallien, déclare que la commune est parfaitement tranquille, veut le gouvernement révol. et la justice	9
2.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la profession de foi politique du comité révol. du district de Carpentras (Vaucluse), qui l'invite à terrasser les ennemis de l'intérieur et à abjurer toute passion individuelle	10
3.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse des Jacobins de Grenoble (Isère) qui se plaignent de la liberté illimitée de la presse et des calomnies contre les sociétés populaires	11
4.	Les adm. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) disent ne vouloir que la Convention qui aime le peuple et que le peuple la chérit	11
5.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société de Pargoire-l'Hérault, ci-devant Saint-Pargoire (Hérault), qui l'invite à ne pas se laisser aller à l'indulgence	12
6.	La société d'Eguilles (Bouches-du-Rhône) félicite la Conv. de la chute de Robespierre et de ses complices et l'invite à rester à son poste	12
7.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société de Girons, ci-devant Saint-Girons (Ariège), qui se plaint de la joie des ennemis du peuple depuis la chute de Robespierre	12
8.	Les adm. et l'agent nat. du district d'Orléans (Loiret) expriment leur in- dignation de l'attentat contre le repr. Tallien, disent qu'ils vont redoubler de surveillance contre les Jacobins et n'ont d'autre point de ralliement que la Conv.	12
9.	La société de Chesne-la-Réunion, ci-devant Le Chesne-le-Populeux (Ardennes) exprime son indignation de l'attentat contre le repr. Tallien et invite la Conv. à foudroyer les agitateurs qui égarent l'opinion publique qu'elle seule doit fixer	13
10.	La société de Vannes (Morbihan) témoigne son indignation de l'attentat contre le repr. Tallien et expose que c'est sur l'union de tous que reposent les destinées de la République	13
11.	La Conv. renvoie aux comités d'Instruction et de Salut public la lettre du conseil d'adm. du 3ème bataillon de la 56ème demi-brigade, qui fait part du trait de courage du caporal Baptiste Fauré à Saorgio contre les Piémontais	14
12.	La Conv. renvoie au comité Militaire l'adresse du 4ème bataillon du Mont-Blanc à l'armée des Pyrénées-Orientales, qui la félicite de la chute de Robespierre et de ses complices, l'assure de son dévouement, et demande une loi concernant l'adm. des hôpitaux militaires	14
13.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse des adm. du district de L'Aigle (Orne) qui dénoncent les buveurs de sang, les conspirateurs et les factieux, et l'invitent à rester à son poste	14
14.	Les adm. du district de Pont-Chalier, ci-devant Pont-l'Evêque (Calvados) félicitent la Conv. sur ses travaux et jurent de mourir pour sa défense	15

15.	La Conv. renvoie au comité de Salut public l'adresse de la société d'Astier-sur-l'Isle, ci-devant Saint-Astier (Dordogne) qui rend hommage à la conduite du repr. Lakanal
16.	La société populaire de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) félicite la Conv. et l'invite à maintenir le gouvernement révol. et à réprimer tout acte arbitraire
17.	Mauvaizet, juge de paix à Pontarlier (Doubs), fait un don pour la construction du vaisseau Le Vengeur
18.	La Conv. renvoie au comité des Finances la lettre de l'agent nat. du district de Moulins-la-République, ci-devant Moulins-Engilbert (Nièvre), qui l'informe de la bonne vente de biens d'émigrés en petits lots
	Renvoi au comité des Finances de l'offrande du montant de l'office du citoyen Hautier-Villemontier, transmise à la Conv. par les adm. du district de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
20.	L'agent nat. du district de Vouziers (Ardennes) fait part du don du ci- toyen Dondeuille, de Chesne-la-Réunion, ci-devant Le Chesne-le-Popu- leux
21.	L'agent nat. du district de Libreval, ci-devant Saint-Amand (Cher), informe la Conv. qu'il a été coulé un canon à la fonderie de la commune après la fête du 5ème jour sc., en présence du repr. Ferry
22.	Le conseil général d'Emilion, ci-devant Saint-Emilion (Bec-d'Ambès) écrit que l'aristocratie s'agite, félicite la Conv. et lui jure un attachement inviolable
23.	La société populaire de Charlieu (Loire), exprime sa douleur de l'attentat contre le repr. Tallien et invite la Conv. à écraser les agitateurs et les nouveaux tyrans
24.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société de Combas (Gard), qui se plaint de ce que depuis le 9 thermidor les ennemis de la patrie lèvent la tête, que le ci-devant dimanche est observé et la loi du maximum non exécutée
25.	Les adm. du départ. du Pas-de-Calais assurent la Conv. de leur activité à surveiller les ennemis de la patrie et jurent de ne reconnaitre d'autre autorité que la sienne
26.	Le tribunal du district de L'Aigle (Orne) invite la Conv. à rester à son poste, et n'a d'autre point de ralliement qu'elle
27.	La Conv. renvoie aux comités de Salut public et de Sûreté générale l'adresse des adm. du district de L'Aigle (Orne) qui la félicitent sur le décret du 7 vendémiaire et se plaignent du comité révol. de l'Aigle
28.	La Conv. renvoie au comité de Législation l'examen de la question présentée par le repr. Berlier concernant les biens des suspects morts en détention
29.	Renvoi au comité des Finances de la lettre de l'agent nat. du district de Melun (Seine-et-Marne) sur la bonne vente des biens nat
30.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale une adresse de la société de Barbezieux (Charente) qui demande des mesures de sévérité pour contenir les fanatiques, les royalistes et les modérés
31.	La société d'Huningue (Haut-Rhin) écrit que la Conv. est le point de ralliement des républicains; elle voue à l'exécration tous les conspirateurs et demande le maintien des sociétés populaires
32.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage fait par le citoyen Poisson, dessinateur, de plusieurs gravures
33.	La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 14 vendémiaire
34.	La Conv. accorde le congé d'une décade demandé par le repr. Loiseau 20
35.	La Conv. adopte en seconde lecture la rédaction des décrets rendus dans la séance d'hier
	Sur rapport du comité des Secours, la Conv. accorde un secours pour retourner chez lui à Jean Gouffé, détenu acquitté
37.	La Conv. acccorde un secours imputable sur sa pension à Louis-Charles Morel, soldat blessé, sur rapport du comité des Secours
38.	Sur la demande du repr. Borie, la Conv. décrète que les pièces concer-

	nant les missions des repr. seront déposées au comité de Salut public qui les renverra aux divers comités
39.	La sect. de l'Observatoire (Paris) vient présenter un cavalier républicain qu'elle a monté et équipé à ses frais
4 0.	La Conv. renvoie au comité des Finances la demande de la même section concernant le mode de paiement des indemnités aux commissaires civils des sections
41.	Divers employés de la ci-devant commune de Paris demandent à la Conv. de leur accorder une indemnité
42.	Sur le rapport du repr. Isoré, au nom du comité d'Agriculture, la Conv. décrète que la coupe extraordinaire dans la forêt de la Harte (Haut-Rhin) n'aura pas lieu. Le comité d'Agriculture prononcera sur les exceptions à la loi du 13 pluviôse, sur des doubles coupes dans les forêts, en se concertant avec le comité de Salut public
43.	La Conv. renvoie au comité de Salut public la demande de Leloup, soldat à l'armée du Nord, mandé à la barre en juillet 1793
44.	Le président fait lecture du dépouillement du scrutin pour le complément des comités de Législation, des Finances, d'Instruction publique, d'Agriculture et des arts
4 5.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique la proposition de faire chaque année un rapport solennel pour la fête des récompenses aux savants
46.	La Conv. renvoie aux comités des Finances et des Secours la pétition de la commune de Champ-Libre près Granville (Manche) qui réclame une indemnité de guerre
47.	Sur rapport du repr. Bordas, au nom du comité des Finances, la Conv. rend un décret relatif à la liquidation de la dette publique et aux créances dues aux héritiers de Paul-Albert Luynes, Philippe-Hugues Guillet de Crecy, Jean-Louis la Marthoni-Caussade et de l'émigré Damas
48.	La Conv. rend un décret sur le rapport du repr. Bordas, au nom du comité des Finances, concernant la liquidation de la charge de ci-devant lieutenant du roi de la ville de Nantes
49 .	Le repr Bordas, au nom du comité des Finances, fait rendre un décret sur la liquidation des offices de toute nature, des jurandes et maîtrises.
50.	La Conv. rend un décret concernant diverses pensions, proposé par le repr. Bordas, au nom de l'ancien comité de Liquidation, après vérification des rapports du directeur-général de la liquidation
51.	Sur le rapport du comité des Secours, la Conv. décrète qu'un membre des comités civils de sections de Paris suppléera provisoirement l'officier municipal, pour les secours aux parents des défenseurs de la patrie
52.	La Conv. décrète, sur le rapport du comité de Sûreté générale, que le repr. Genissieu se rendra dans les départ. de l'Orne et de la Sarthe, et le repr. Calès dans celui de la Côte-d'Or
53.	Le président Cambacérès fait lecture, au nom des trois comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, de l'Adresse au Peuple français dont la rédaction est adoptée
54.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société po- pulaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), qui proteste contre la mise en cause des Jacobins et des sociétés populaires
55.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre des repr. dans les départ. du Gard, de l'Aveyron, de l'Hérault et du Vaucluse, qui rendent compte de l'opinion et des mesures qu'ils ont prises pour maintenir la tranquilité publique
56.	La société populaire et les autorités constituées de La Loupe (Eure-et- Loir) déclarent n'avoir d'autre point de ralliement que la Conv
57.	La société populaire de Fontenay-le-Pcuplc (Vendée) félicite la Conv. d'avoir remplacé la terreur par la justice
58.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la pétition du citoyen Auzat et de son épouse, détenus à la Conciergerie
59.	La Conv. décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les pétitions demandant le rétablissement des assemblées du quintidi et de la Commune de
	Paris

SÉANCE DU 19 VENDÉMIAIRE AN III (10 octobre 1794)

1.	Le comité révol. de Montfaucon (Allier) rend compte de ses opérations de- puis sa formation et fait part des dons pour les défenseurs de la patrie	37
2.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de Libreville, ci-devant Charleville (Ardennes), qui jure haine implacable aux contre-révol. et se plaint des meneurs de la société voisine de Mézières	37
3.	Renvoi au comité de Sûreté générale de la lettre de la société de Mornand (Loire) qui écrit à la Conv. que depuis le supplice des triumvirs les aristocrates lèvent une tête insolente	37
4.	La Conv. renvoie aux comités de Législation, d'Instruction, de Commerce, de Salut public et de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de Montpellier (Hérault), qui propose diverses mesures de salut public pour la prospérité nat.	37
5.	La Conv. renvoie aux comités de Législation et de Sûreté générale la lettre du comité révol. de Dijon (Côte-d'Or) qui fait passer la liste des détenus mis en liberté et demande si la loi du 17 septembre est rapportée ou a reçu de nouvelles interprétations	37
6.	Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Rozoy-l'Unité, ci-devant Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), qui dit à la Conv. qu'elle ne souffrira pas l'influence des hommes pervers sur l'opinion publique, et s'élève contre la proposition d'abroger la question intentionnelle	38
7.	La Conv. renvoie aux comités de Législation et de Sûreté générale l'adresse de félicitations de la société populaire de Luçon (Vendée) qui dit avoir été opprimée depuis plus de six mois sous un régime despotique	38
8.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre de la société populaire de Périgueux (Dordogne) qui écrit que les sociétés populaires sont calomniées, que l'aristocratie lève une tête insolente, et propose diverses mesures	38
9.	Renvoi au comité de Sûreté générale des adresses des sociétés de Lasalle (Gard), de Thenn (Haute-Garonne), de Brassac (Tarn) et d'Orthez (Basses-Pyrénées), qui invitent la Conv. à comprimer l'aristocratie de toute son énergie	38
10.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société de Verneuil (?) qui jure un attachement inviolable à la repr. nat. et voue une haine implacable aux factieux et aux hommes de sang	38
11.	La Conv. renvoie au comité des Finances le don de deux ordonnances provisoires fait par le citoyen Pavellet	38
12.	Renvoi aux comités de Législation et des Secours publics de la demande des adm. du départ. de l'Ain sur les secours provisoires à accorder aux familles des émigrés ou condamnés, dont les biens sont mis sous séquestre	38
13.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre de la société populaire de Castres (Tarn), qui se plaint du mode des échanges et demande l'envoi d'un repr. dans le départ	38
14.	La Conv. renvoie au comité de Division la demande de la société de Nanteuil (Oise) concernant le changement de nom de la commune de Nanteuil-le-Haudouin en celui de Nanteuil-la-Nonette	39
15.	Renvoi au comité des Finances de l'annonce de la bonne vente des biens nat. par l'agent nat. du district de Barcelonnette (Basses-Alpes)	39
	La Conv. renvoie aux comités de Sûreté générale et de Commerce l'adresse de la société populaire de Reims (Marne), qui se plaint de la division des opinions depuis la chute de Robespierre, demande le gouvernement révol. et un nouvel examen de la loi du maximum	39
	Renvoi au comité des Finances de l'annonce à la Conv. du brûlement de 23 millions en assignats	39
18.	La société de Gaillefontaine (Seine-Inférieure) proteste de son attachement à la Conv. et déclare qu'elle regarde comme contre-révol. tous ceux qui cherchent à rivaliser avec l'autorité légitime	39
19.	La Conv. renvoie au comité des Secours la demande du conseil général du Mans (Sarthe) concernant les indemnités de guerre	40

20.	Renvoi aux comités de Sûreté générale et de Commerce de l'adresse de la société des Vertus républicaines (sect. de l'Observatoire, Paris) qui prie la Conv. de fixer ses regards sur l'abus des réquisitions et de délivrer le peuple des oppresseurs des anciens comités révol	40
21.	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition des citoyens qui ont essuyé des pertes dans l'incendie de la bibliothèque de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés	40
	Le conseil général de Vannes (Morbihan) invite la Conv. à poursuivre les factieux et les fripons qui cherchent encore à éloigner le règne de la justice	40
23.	La société des Amis de JJ. Rousseau (Paris) fait à la Conv. l'hommage de son dévouement et demande une place à la fête qui sera célébrée demain en honneur de ce grand homme	41
24.	Le repr. Pelet fait lecture du procès-verbal des séances du 11 vendémiaire, matin et soir	41
25.	La Conv. décrète la proposition faite par un membre de rapporter le décret du 13 août, qui autorisait l'imposition d'une taxe révol. par les repr. Bo et Chabot dans le départ. de l'Aveyron	42
26.	Le repr. Rühl fait part du civisme du citoyen Tramblez, de la sect. des Gardes-Françaises (Paris), au 9 thermidor	42
27.	La Conv. renvoie au comité des Finances la proposition d'un membre de remettre aux contribuables les taxes révol. imposées dans divers départ	42
28.	Renvoi au comité de Législation de la demande du repr. Servières de levée des séquestres mis sur les biens des détenus et des détenus libérés	42
29.	La Conv. adopte la proposition du repr. Lakanal de nommer une députation pour recevoir les cendres de Rousseau au jardin nat. des Tuileries	42
30.	La Conv. sur le rapport du repr. Guyton-Morveau, au nom du comité de Salut public, sur le transport des élèves de l'École de Mars au camp des Grésillons près Poissy, autorise les repr. près l'École à envoyer seulement deux piquets de cavalerie et quelques élèves d'infanterie à la fête de demain	43
31.	La Conv. sur le rapport du repr. Du Bois Du Bais, au nom du comité des Secours, accorde un secours à Jacques Lainé, volontaire grièvement blessé	44
32.	La Conv. décrète, sur le rapport du comité de Législation, la composition et les compétences du tribunal de police correctionnelle de Paris	44
33.	Sur le rapport du comité de Législation, la Conv. décrète la mise en li- berté de Pierre Gerardin, ci-devant ministre du culte, cultivateur à Mé- ligny-le-Petit (Meuse)	45
34.	Le citoyen Enfantin, officier municipal de Romans (Drôme) fait don du quart de sa pension pour les frais de la guerre	45
35.	Une société dramatique de Dijon (Côte-d'Or) offre le produit d'une représentation pour la reconstruction du vaisseau Le Vengeur	45
	Don anonyme de 1 800 L adressé à la Conv	46
31.	Sur le rapport du repr. Pepin, au nom du comité de Législation, la Conv. passe à l'ordre du jour sur une question de l'accusateur public du tribunal du départ. des Alpes-Maritimes concernant un recours en cassation.	46
38.	La Conv. passe à l'ordre du jour, après rapport de son comité de Législation, sur la question posée par l'accusateur public du tribunal criminel du départ. des Alpes-Maritimes, sur les délais de pourvoi en cassation	47
39.	Relevé du scrutin pour les membres qui doivent compléter les comités de Commerce, des Travaux publics, des Transports, le comité Militaire, le comité de Division et celui des Décrets, le comité des Colonies et celui des Secours	47
40.	Sur la proposition du repr. Piette, la Conv. renvoie la nouvelle histoire de Voltaire par le citoyen Théophile Duvernet au comité d'Instruction publique; la pétition de ce citoyen est renvoyée au comité de Sûreté générale	48
41.	Après l'annonce par le repr. Thuriot, au nom du comité de Salut public, des victoires sur la Roër et de la prise de Cologne, la Conv. décrète que l'armée de Sambre-et-Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie	48
42 .	Le général Jourdan remercie la Conv. pour le drapeau envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse	50
43.	Les artistes du spectacle de Limoges (Haute-Vienne) offrent le produit d'une	50

44.	La Conv. accorde un secours provisoire au citoyen Jean-Claude Rozet et renvoie sa demande de pension au comité des Secours
4 5.	Sur le rapport du comité de Législation, la Conv. décrète comme non avenues les poursuites commencées contre la citoyenne Brihon, veuve Dubosc
46.	La Conv. décrète la formation du conservatoire des Arts et Métiers sur le rapport du repr. Grégoire, au nom des comités d'Agriculture, des Arts et d'Instruction publique
4 7.	Après le compte rendu par le repr. Richard, au nom du comité de Salut public, de la prise de Bois-le-Duc, la Conv. déclare que l'armée du Nord ne cesse de bien mériter de la patrie
4 8.	La Conv. décrète que les repr. Treilhard et Rougemont se rendront en qualité de commissaires à l'établissement de Meudon
49.	La Conv. décrète que le repr. Berlier, envoyé dans les départ. du Nord et du Pas-de-Calais, formera sans délai dans le tribunal criminel du Nord, une section chargée de juger les individus compris dans le décret de mise hors de la loi du 7 septembre 1793, les prévenus d'émigration, et de tous autres délits contre-révol.
50.	L'adm. du district de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) fait part de la vente avantageuse des biens nat. et des biens d'émigrés
51.	Sur le rapport du comité de Législation, la Conv. décrète que les notaires suspendus ou destitués, faute d'avoir produit un certificat de civisme, seront réintégrés dans leurs fonctions
52.	La Conv., après avoir entendu son comité de Législation, rapporte l'art. II de la loi du 2 messidor an II, concernant les dépositions écrites des témoins devant les jurés
53.	Sur la demande de la société populaire de Livry (Seine-et-Oise), la Conv. décrète que le comité de Législation procèdera, sans délai, à la réorganisation de la municipalité et du conseil général de cette commune
54.	Sur le rapport du comité des Finances, la Conv. décrète la reprise de la vente des immeubles nat. par le bureau des domaines de Paris, qui prendra l'avis de la commission des artistes
55.	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition des commissaires aux inventaires de biens nat. de la ci-devant municipalité de Paris, qui demandent à être réintégrés dans leurs fonctions
56.	L'administration provisoire de la police régénérée félicite la Conv. sur ses travaux
	SÉANCE DU 20 VENDÉMIAIRE AN III (11 octobre 1794)
1.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse des citoyens de Châtellerault (Vienne) qui l'invitent à démasquer les scélérats qui voudraient ramener la tyrannie de Robespierre
2.	Le comité révol. du district de Sedan (Ardennes) félicite la Conv. du rétablissement du repr. Tallien et l'invite à surveiller les traîtres
3.	La société populaire de Vire (Calvados) témoigne sa satisfaction sur la guérison de Tallien et invite la Conv. à frapper les conspirateurs
4.	La société de Condom (Gers) invite la Conv. à ne pas se laisser entraîner par une fausse pitié envers les conspirateurs et félicite sur le rétablissement du repr. Tallien
5.	La Conv. décrète le renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Mont-de-Marsan (Landes), qui se plaint des impressions laissées par les mesures prises dans les districts de Mont-Adour (ci-devant Saint-Sever) et de Dax par les repr. Pinet et Cavaignac
6.	La Conv. renvoie au comité de Salut public l'adresse de la société populaire de Cherbourg (Manche) qui applaudit à la proposition d'expulser tous les Capets du sol de la République, et demande la même mesure pour les nobles et les prêtres d'opinions contre-révol
7.	Adresses a) des citoyennes de Nantua (Ain) qui applaudissent aux mesures du repr. Boisset, qui a ramené la paix et la justice dans leur contrée, b) et des jeunes citoyens de la même commune qui brûlent d'impatience de contribuer à l'anéantissement des despotes et de leurs satellites

8.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'adresse de la société populaire de Pont-Audemer (Eure), qui déplore les crimes du Midi et les calomnies contre la repr. nat. dans les journaux, et demande la prompte organisation des écoles primaires	į
	Adresses a) de la société d'Autun (Saône-et-Loire) qui remercie la Conv. d'avoir annoncé qu'elle maintiendrait les sociétés populaires, b) de celle des Andelys (Eure) qui l'invite à démasquer les hypocrites en patriotisme, et à fonder la prospérité publique	į
	La justice de paix d'Amplepuis (Rhône) félicite la Conv. sur la chute de Robespierre, et l'invite à rester à son poste	į
	Les sociétés populaires a) de Vercel (Doubs) b) et de Cuisery (Saône-et-Loire), félicitent la Convention sur la chute de Robespierre et offrent divers dons patriotiques	(
12.	Les repr. Auguis et Serres, envoyés dans les départ. des Bouches-du- Rhône, du Var et de l'Ardèche, font part de l'esprit public qui règne dans la ville et dans la société de Marseille, et disent qu'ils ne relâcheront en rien leur surveillance	(
13.	La Conv. renvoie au comité de Salut public une lettre des repr. du peuple Ritter et Turreau, près l'armée des Alpes, qui font part des victoires sur les Autrichiens et d'actions de courage dans la bataille	
14.	La Conv. entend les adresses a) de l'adm. du départ. de Paris, b) du tribunal révol., c) du tribunal criminel, d) et du tribunal de cassation, qui l'assurent de leur dévouement et la félicitent pour l'Adresse au Peuple français. Elle les invite à assister à la translation au Panthéon des restes de Rousseau	(
15.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la demande de la section de Chalier (Paris) concernant le citoyen Guillaumin, détenu	(
16.	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition des veuves des défenseurs de la patrie de la section de Mutius-Scaevola (Paris)	(
17.	La Conv. renvoie au comité de Législation la pétition des citoyens Hébert et Aimé Custine qui réclament contre le ci-devant curé de leur paroisse	(
18.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage de vers en l'honneur de Rousseau des citoyens Ximènez et Saunier	(
19.	La Conv. renvoie au comité de Législation la demande en sursis du jugement du tribunal criminel du Doubs, rendu contre Anatècle Gros	
20.	L'institut de musique et les artistes du théâtre des arts exécutent divers morceaux composés par Rousseau. Sur l'invitation de son président, la Conv. se met en marche pour assister à la cérémonie de la translation des restes de Rousseau au Panthéon	
	Devant le Palais National, le président lit les décrets relatifs aux honneurs à rendre à Rousseau et prononce un discours	
22.	Après lecture des dépêches reçues par le comité de Salut public sur les prises de l'armée de Sambre-et-Meuse à Juliers et à Aix-la-Chapelle, le président présente au peuple et à la Conv. les drapeaux ennemis et les clefs de ces deux villes	
23.	Après l'exécution d'un hymne en l'honneur de Rousseau, la Conv. se rend au Panthéon où sont déposés ses restes et où le président prononce un discours en son honneur, qui sera imprimé	1
24.	Le président de la section du Panthéon-Français (Paris) prononce un discours en l'honneur de Rousseau. La Conv. se sépare	
25.	État des dons patriotiques faits à la Conv. du 11 au 20 vendémiaire an III	ı
	SÉANCE DU 21 VENDÉMIAIRE AN III (12 octobre 1794)	
	Le conseil général de Caen (Calvados) félicite la Conv. de la chute du triumvirat, et déclare n'avoir d'autre point central que la repr. nat	
2.	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition de la commune de Fontaine-en-Dormois (Marne) qui expose les pertes occasionnées par l'ennemi et par la grâle	

3.	La Conv. renvoie aux comités d'Agriculture et de Salut public la pétition de la société d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles (Gard), qui se plaint des abus des réquisitions et expose des moyens pour faire fleurir l'agriculture	71
4.	Renvoi au comité des Finances de la demande du citoyen Deltuso, insti- tuteur de l'imprimerie des femmes, concernant les dépenses de cet éta- blissement	71
5.	La société populaire de Mortain (Manche) invite la Conv. à démasquer tous les traîtres et jure de n'avoir qu'elle pour point de ralliement	71
6.	La société populaire de Tournon (Ardèche) manifeste son indignation contre les dominateurs et jure un attachement inviolable à la Conv	72
7.	Le district d'Orléans (Loiret) témoigne sa joie du rétablissement du repr. Tallien et dit que le gouvernement révol. n'est autre chose que la justice	73
	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition de Joseph Berard, blessé à Saint-Domingue	74
9.	Renvoi au comité de Législation de la pétition de la citoyenne Sève, concernant l'héritage de René Sève, ci-devant abbé commendataire de la Clarté-Dieu	74
10.	La sect. des Arcis (Paris) fait part du rapport des arrêtés d'adhésion à l'adresse de Dijon et à celle du Club électoral	74
11.	Le comité révol. du 2ème arrond. de Paris félicite la Conv. sur l'Adresse au Peuple français et jure de poursuivre les factieux et les ennemis de la République	75
12.	La sect. de l'Arsenal (Paris) témoigne sa satisfaction de l'Adresse au Peuple français	76
13.	La sect. Lepeletier (Paris) remercie de l'Adresse au Peuple français, jure guerre à mort aux fripons, aux aristocrates, aux hommes de sang, obéissance à la loi, secours à tous les infortunés et dévouement sans bornes à la patrie	76
14.	La sect. de Mutius-Scaevola (Paris) exprime les mêmes sentiments et invoque la liberté des opinions et de la presse. Ces deux adresses seront imprimées et distribuées aux membres de la Conv	77
15.	Sur l'exposé d'abus survenus dans certains comités, la Conv. décrète que les faillis non libérés d'avec leurs créanciers ne peuvent exercer aucune fonction publique	78
16.	Les canonniers des Amis-de-la-patrie (Paris) de retour du départ. de la Mayenne, félicitent la Conv. sur la chute de Robespierre	78
17.	Les sections a) de l'Homme-Armé, b) du Mont-Blanc, c) la sect. Poisson- nière, d) celles de la Fraternité, e) de Guillaume-Tell, f) et de la Réunion (Paris) félicitent la Conv. sur son Adresse au Peuple français	79
18.	D'autres députations des sections a) de l'Observatoire, b) de Brutus, c) de Marat, d) de la Halle-au-Blé, e) de l'Indivisibilité, f) et de Popincourt témoignent leur reconnaissance des principes énoncés dans l'Adresse au Peuple français	84
19.	a) Le comité révol. de la 3ème division, b) celui de la 9ème division, c) le tribunal du 3ème arrond., d) le comité révol. du 8ème arrond., e) et celui du Panthéon-Français (Paris) félicitent la Conv. sur l'Adresse au Peuple français	87
20.	La Conv. renvoie au comité de Commerce la pétition de la sect. des Quinze- Vingts (Paris) qui lui demande des mesures pour remédier à la pénurie de soude, de savon, de bois et de charbon qui entrave le travail des blan- chisseuses	89
21.	La Conv. renvoie aux repr. près l'armée du Rhin la pétition de la municipalité de Turckheim (Haut-Rhin), qui demande à être affranchie de la dîme	89
22.	Renvoi au comité de Sûreté générale de la pétition de la citoyenne Coquelin, concernant les frais de garde des scellés de son mari détenu	89
23.	La Conv. décrète que les dispositions du décret du 6 du présent mois, portant que les femmes ne peuvent pas être gardiennes de scellés, ne s'appliquent qu'aux scellés sur les effets appartenant à la nation	90
24.	La Conv. accorde au repr. Guillerault une prolongation de congé pour cause de maladie	90

25.	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition de la sect. de Po- pincourt (Paris) qui demande des fonds pour acquitter ses engagements envers les parents des défenseurs employés en Vendée
26.	Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande d'autorisation de séjour à Paris du citoyen L'Affrey
27.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage du prospectus d'un ouvrage par les citoyens Belle-Avoine et Machy
28.	La Conv. renvoic au comité de Salut public l'invention d'un télégraphe qui signale le jour et la nuit par le citoyen Desmarets
29.	La société populaire de Melun (Seine-et-Marne) invite la Conv. à prendre des mesures pour la tranquillité intérieure
30.	La proposition d'un membre de rendre une loi pour assurer la liberté d'opinion dans les assemblées populaires est renvoyée aux trois comités réunis de Salut public, de Sûreté générale et de Législation
31.	La Conv. renvoie au comité des Finances le don, par les directeurs des spectacles de Tours (Indre-et-Loire), du produit d'une représentation pour les blessés de la poudrerie de Grenelle
32.	Renvoi au comité des Finances du don pour la construction du vaisseau Le Vengeur du citoyen Desverneys, juge-de-paix
33.	La pétition du citoyen Chevalier est renvoyée au comité des Décrets par celui des Pétitions
34.	La Conv. décrète l'insertion au <i>Bulletin</i> avec l'explication d'Ingrand de l'adresse de la société populaire de Privas (Ardèche) qui proteste contre les propos de ce repr., selon lesquels l'Ardèche serait en contre-révol
	SÉANCE DU 22 VENDÉMIAIRE AN III (13 octobre 1794)
1.	La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 13 vendémiaire
2.	La Conv. renvoie aux comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation la lettre des repr. détenus à Port-Libre (ci-devant Port-Royal) qui demandent justice
3.	La Conv renvoie au comité de Sûreté générale la lettre du repr. Boisset qui rend compte de ses opérations dans les départ. de l'Ain et de Saône-et-Loire
4.	La société populaire de Poitiers (Vienne) proteste de son patriotisme et invite la Conv. à rester à son poste
	La société populaire de La Charité (Nièvre) invite la Conv. à rester à son poste, et à venger la nation de l'aristocratie
	Le repr. Berlier transmet une adresse de félicitations à la Conv. des élèves de l'école primaire d'Arras (Pas-de-Calais)
7.	Les officiers municipaux de Sigean (Aude) expriment leur reconnaissance pour le général de l'armée des Pyrénées-Orientales
8.	Le conseil général d'Avignon (Vaucluse) invite la Conv. à se méfier de ceux qui prétendent que l'aristocratie et le modérantisme lèvent la tête, et que les patriotes sont dans les fers
9.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre du tribunal criminel de la Vienne qui désavoue l'adresse faite en son nom à la Conv
10.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société po- pulaire de Mende (Lozère) qui demande que la justice la plus sévère soit à l'ordre du jour et que la Conv. reste à son poste
11.	Renvoi au comité Militaire de la lettre de la société populaire de Tour- nus (Saône-et-Loire) qui demande la révision de la loi du 2 thermidor, et le rétablissement des étapes
12.	La Conv. renvoie au comité Militaire la lettre des adm. du Bas-Rhin, qui appuient l'adresse de la société de Wissembourg, et demandent modification du décret du 2 thermidor
13.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de félicitations de la société de Catera (?) (Nord) qui dit avoir ouvert une souscription pour l'armement du vaisseau Le Vengeur

14.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de Lormont (Bec-d'Ambès) qui montre les dangers du terrorisme et du modérantisme et demande une surveillance active	99
15.	Renvoi au comité de Sûreté générale de la lettre de la société et du conseil général de Fressin (Pas-de-Calais) qui invitent la Conv. à maintenir le gouvernement révol. et à faire juger Joseph Le Bon et ses complices	99
16.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre de la société populaire d'Auxerre (Yonne) qui demande le maintien du gouvernement révol. et l'organisation de la police de Paris	99
17.	La Conv. renvoie au comité des Travaux publics la lettre du conseil général et de la société de Vendôme (Loir-et-Cher), qui demandent la construction de la route qui conduit à Blois	100
18.	La Conv. renvoie au comité de Législation la lettre de la société populaire de Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) qui dénonce la désunion des adm. du district	100
19.	Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Tournus (Saône-et-Loire) qui invite la Conv. à rendre au tribunal révol. toute sa force et propose des mesures relatives aux nobles et aux prêtres	100
20.	Renvoi aux comités des adresses des sections a) des Champs-Elysées, b) de la Montagne, c) de la Cité, d) de l'Unité, e) des Invalides, f) des Droits-de-l'Homme, g) des Gardes-Françaises, de celles h) du tribunal d'appel de la police de Paris, i) des juges-de-paix composant le tribunal de police correctionnelle, j) du tribunal du 5ème arrond., celles des comités révol. k) des 4ème et l) 10ème arrond. (Paris) qui félicitent la Conv. et applaudissent aux principes exprimés dans l'Adresse au Peuple français	100
21.	La Conv. renvoie aux comités de Législation et des Secours la pétition de la sect. du Faubourg-Montmartre qui demande, au nom des 48 sections de Paris, les assemblées des quintidis et qu'il soit délivré des farines non mélangées pour nourrir les enfants au berceau	106
22.	Le conseil général d'Annecy (Mont-Blanc) invite la Conv. à continuer le gouvernement révol.	107
23.	Renvoi aux comités de Législation et de Correspondance de l'adresse de la société de Clenvilliers (?) qui applaudit aux travaux de la Conv. et demande l'épuration de sa municipalité et l'envoi du bulletin	107
24.	La société de populaire Colmars (Basses-Alpes), réunie à ses frères d'armes, félicite la Conv. sur la chute de Robespierre et de ses complices	107
25.	Renvoi au comité des Finances de l'état des ventes de biens nat. par les adm. du district de Besançon (Doubs)	107
26.	La société des amis de la Conv. de Lille (pour L'Isle-sur-la-Sorgue, Vau- cluse) présente son attachement à la Conv	108
27.	Les membres du tribunal du district de Fontenay-le-Peuple, ci-devant Fontenay-le-Comte (Vendée), applaudissent à la chute des triumvirs et demandent que la Conv. anéantisse toute autorité rivale	108
28.	La Conv. renvoie à la commission des poudres l'annonce de fourniture de salpêtre par l'agent nat. du district de L'Aigle (Orne)	108
29.	La Conv. renvoie à la commission de Marine et des colonies la pétition des pilotes de Quillebeuf (Eure) qui réclament leur salaire	109
30.	La société populaire de Bourdeilles (Dordogne) approuve le châtiment des coupables et se réjouit de la guérison du repr. Tallien	109
31.	Renvoi au comité des Finances et à la commission des poudres de l'annonce, par l'agent nat. du district de Cusset (Allier), de fourniture de salpêtre et de la bonne vente des biens nat.	109
32.	La société populaire de Montchalier-Laval, ci-devant Saint-Germain-Laval (Loire), applaudit au supplice de Robespierre et de ses complices	109
33.	La société populaire de Rhé-la-Montagne, ci-devant Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure), félicite la Conv. d'avoir frappé les coupables, et rendu quatre opprimés à la patrie	110
34.	Le tribunal du district de Marseille (Bouches-du-Rhône) offre l'hommage de sa reconnoissance et le serment de sa fidélité	110
35.	Les préposés à la police de la 6ème division de l'armée du Rhin expriment leur indignation sur la conduite des gendarmes de Marseille	111

36.	Le comité révol. du district de Carpentras (Vaucluse) jure de seconder les efforts de la Conv	112
37.	La Conv. renvoie au comité de Salut public l'adresse de la société populaire de Sedan (Ardennes) qui répond aux calomnies contre le départ. des Ardennes en faisant partir des combattants pour la Vendée	113
38.	La société populaire de Lacaune (Tarn) félicite la Conv. des mesures qu'elle a prises et demande qu'elle soit ferme avec les assassins de la patrie	113
39.	Le conseil général d'Yvetot (Seine-Inférieure) renouvelle le serment de rester uni à la Conv. et de voler à ses ordres pour écraser les traîtres	113
4 0.	La société populaire de Versailles (Seine-et-Oise) annonce que les principes de la Conv. sont ceux auxquels elle rend hommage	114
41.	Renvoi au comité de Division de l'adresse de la société populaire de Saint-Galmier (Loire), qui félicite la Conv. sur la chute de Robespierre, annonce divers dons patriotiques et demande que son nom soit changé en celui de Fontfort	114
42.	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition de la citoyenne Mercier	114
43.	Renvoi au comité des Secours de la pétition des veuves de la Bastille et du 10 août qui demandent à être comprises dans le décret du 13 prairial	115
44.	La Conv. renvoie au repr. Boisset la demande des citoyens de Gannat (Allier) concernant l'épuration des autorités constituées	115
4 5.	La Conv. renvoie au comité de Salut public les observations des canonniers des ateliers des Invalides (Paris)	115
	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition d'un citoyen concernant des traites de Saint-Domingue	115
4 7.	Renvoi au receveur des dons patriotiques des croix de Saint-Louis adressées par les adm. du district de Bellême (Orne)	115
4 8.	La Conv. renvoie au comité de Législation la pétition de Philbert Bergier, officier de santé à Thicourt (Moselle), qui se plaint de persécutions	115
49 .	La Conv. renvoie au comité d'Agriculture la pétition et l'hommage du citoyen Lefebvre (de Paris) d'un ouvrage patriotique	115
50.	La Conv. accorde au repr. Pflieger le congé qu'il demande	115
	La Conv. renvoie aux comités de Salut public, de Législation et de Sûreté générale un projet de décret sur les dilapidations des domaines nat	115
52.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde des secours a) au citoyen Paul Carmentrant, b) à Jean-Marie Dussange, détenus acquittés, c) et à Louis Antignac, militaire blessé	116
53.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde des pensions de retraite à des militaires blessés et infirmes	116
54.	La Conv., sur rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, accorde un secours à Jacques-Noël Nouvellon, détenu acquitté	117
55.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours à Joseph-Aimable Laverchère, détenu acquitté	117
56.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours à Henri Sauquet, détenu acquitté	117
57.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours à Jean-Pierre Sauvé, Joseph Mestron, Nicolas Penard, Jean Sévin et Antoine Guéné, détenus acquittés	117
58.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours à Jean-Baptiste Guépé, détenu acquitté	118
59.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours imputable sur sa pension à Julien Chatenier, soldat mutilé	118
	La Conv. décrète que le tribunal révol. poursuivra, sans discontinuer, le procès des membres du ci-devant comité révol. de Nantes (Loire-Inférieure) et de tous ceux qui auraient pris part aux atrocités et le charge d'en rendre compte au comité de Sûreté générale	118
61.	La Conv. décrète que les trois comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation réunis procèderont à l'examen de l'affaire des députés détenus et en feront rapport à la Conv. d'ici au 1 ^{er} brumaire et décrète l'impression de l'acte qui a servi de fondement à leur détention	118

62.	La Conv. renvoie la pétition d'André Julliard, d'Eyguières (Bouches-du-Rhône), aux repr. Auguis et Serres, députés dans le départ., pour y faire droit s'il y a lieu	119
63.	La Conv. décrète que l'adjudant-général Lefèvre, commandant à Paimboeuf, le capitaine commandant <i>Le Destin</i> et les soldats qui ont exécuté l'ordre dudit Lefèvre, tous prévenus d'avoir fait noyer arbitrairement 41 personnes seront arrêtés et conduits au tribunal révol	119
64.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique la motion du repr. Crassous d'ériger un monument nat. dans la commune d'Émile, ci-devant Montmorency (Seine-et-Oise), en souvenir de Rousseau	121
65.	La Conv. charge le comité d'Instruction publique de prendre toutes les mesures convenables pour faire déposer à la bibliothèque nat. les manuscrits qui ont servi à la dernière édition des oeuvres de Rousseau	121
66.	Sur la proposition d'un membre, la Conv. décrète que, dans le rapport qui sera fait le 1 ^{er} brumaire sur les 73 députés, il sera aussi statué sur ceux du départ. de la Haute-Vienne, mis en arrestation chez eux	122
67.	La Conv. décrète, sur la pétition des citoyens de Gannat (Allier) convertie en motion, que le repr. Boisset, envoyé dans les départ. de Saône-et-Loire et de l'Ain, se rendra dans celui de l'Allier pour y prendre les mesures qui s'imposent	122
68.	A la demande du comité de Sûreté générale, la Conv. décrète qu'il sera nommé trois commissaires pour surveiller la levée des scellés et l'inventaire des bureaux et de l'appartement d'Héron et de Pijaud et la reddition des comptes de l'ancien comité de Sûreté générale	122
69.	La Conv. renvoie à ses comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation les propositions du repr. Barailon qui demande que les comités révol. soient tenus de faire arrêter et dénoncer tous ceux que l'opinion poursuit et dénonce comme dilapidateurs, comme fournisseurs infidèles et exacteurs ou comme s'étant approprié des objets appartenant à la République	122
70.	Résultat du dépouillement des scrutins pour le complément des inspecteurs du Palais National et du comité des Pétitions	125
	teurs du l'alais National et du comité des l'entions	120
	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794)	120
1.	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendé-	
	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société po-	126 126
2.	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire d'Yssingeaux (Haute-Loire) qui l'invite à protéger les Jacobins La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale les adresses des sociétés a) d'Orange (Vaucluse), b) de Tonneins-la-Montagne (Lot-et-Garonne), et de Gignac (?) qui se plaignent de l'aristocratie et des modérés et deman-	126 126
 3. 	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire d'Yssingeaux (Haute-Loire) qui l'invite à protéger les Jacobins La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale les adresses des sociétés a) d'Orange (Vaucluse), b) de Tonneins-la-Montagne (Lot-et-Garonne), et	126
 3. 4. 	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire	126 126 126
 3. 4. 6. 	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire	126 126 126
 3. 4. 6. 	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire	126 126 127 127
 3. 4. 6. 7. 	SÉANCE DU 23 VENDÉMIAIRE AN III (14 octobre 1794) La Conv. adopte la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 vendémiaire	126 126 127 127

10.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale une adresse du district de Limoux (Aude) qui se plaint de l'aristocratie, du fanatisme et du modérantisme	129
11.	Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société des Sables d'Olonne (Vendée) qui félicite la Conv. de l'établissement de la commission d'un code méthodique des lois et l'invite à accélérer ce travail	129
12.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique la lettre des repr. en mission à Brest et Lorient qui annoncent la découverte de différents chefs-d'oeuvres de maîtres italiens à bord de prises, et dont les marins font of-frande à la République	129
	La Conv. renvoie aux comités de Salut public et de Commerce la lettre de la société de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui se plaint de la cupidité des marchands de vin en matière de réquisitions	130
14.	Renvoi au comité des Secours de la lettre des repr. Leyris et Bouret, en mission en Ille-et-Vilaine, qui demandent que la Conv. accorde une pension aux veuves des martyrs de la liberté du conseil général de Coulomb-Rocher, ci-devant Saint-Coulomb, assassinés par des contre-révol	130
15.	Sur la pétition d'un défenseur de la patrie, la Conv. charge les comités de surveillance des commissions et agences exécutives de présenter un projet de règlement pour faciliter l'accès des citoyens dans les bureaux	131
16.	La Conv. renvoie au comité de Salut public la pétition de la commune de Narbonne (Aude) contre une contribution imposée par le repr. Milhaud	131
17.	La Conv. renvoie au comité de Législation la pétition des volontaires de la commune de Nantes (Loire-Inférieure) qui demandent la révision du procès de la veuve Bonchamps, et cependant ordonne qu'il sera sursis à l'exécution du jugement	131
18.	La Conv. accorde un congé au repr. Escudier puis rapporte ce décret après discussion, et ajourne la demande	132
19.	Les repr. près l'Ecole de Mars font part de la bonne conduite des élèves pendant leur transfert à Poissy (Seine-et-Oise)	134
20.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique le tableau dont le peintre Bezu lui fait hommage	135
21.	Au nom du comité de Salut public, a) le repr. Richard donne des détails sur la prise de Bois-le-Duc (Provinces-Unies), b) et le repr. Bréard annonce les prises des forces navales de la république	135
22.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Convention accorde des secours a) à la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, indigente, b) à Philippe Jacob Grimeissen et à Marguerite-Elisabeth Rodeler, détenus acquittés, c) à Louis Guillon, d) à Laurent-Athanase Trouche, e) à Jean Clanchi, Nantais acquitté, f) à Pierre Bouis, g) à Joseph Vourou, journalier, h) à Louis-René Garreau, i) et à la citoyenne Bega, tous détenus acquittés	136
23.	Don patriotique de la commission des Armes et poudres pour les victimes de l'explosion de Grenelle	138
24.	La Conv. approuve la conduite du repr. Boisset, en mission dans les départ. de l'Ain et de Saône-et-Loire, et l'arrêté qu'il a pris à l'égard de la société de Montluel, et ordonne le renvoi au comité de Sûreté générale	138
25.	La société populaire de Narbonne (Aude) invite la Conv. à tirer une sa- tisfaction éclatante des perfides Anglais, annonce un don pour la construc- tion d'un vaisseau de ligne, et félicite la Conv. d'avoir fait succéder la justice à la terreur	138
26.	La société populaire de Sigean (Aude) offre le produit d'une collecte pour la construction d'un vaisseau et invite la Conv. à purger le sol de la liberté des intrigants et des fripons	140
27.	Sur la proposition du repr. Bassal, au nom du comité de Correspondance, la Conv. décrète que ce comité prendra des mesures pour que le Bulletin de la Convention soit imprimé avec plus d'exactitude	141
28.	La Conv. décrète que les pétitionnaires seront entendus seulement jusqu'à deux heures, et qu'ensuite elle entendra les rapporteurs	141
29.	La Conv. nomme les repr. Thomas Lindet, Dyzèz et Barrot (de la Lozère) pour surveiller la levée des scellés et l'inventaire des effets des bureaux et de l'appartement d'Héron et de Pijaud	141

30.	La Conv. décrète le renvoi aux comités de Sûreté générale et des Secours du mémoire de Pierre-François Silvestre qui demande une indemnité à la suite de sa détention	142
31.	Renvoi au comité des Finances de la demande de citoyen Mirabel, ci-devant volontaire, qui désire reprendre du service dans les douanes nat	142
32.	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition de la veuve Oreilly, maîtresse de langues et de géographie	142
	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition de la citoyenne Fecon concernant sa pension	142
	Les membres du tribunal du 1 ^{er} arrond. de Paris félicitent la Conv. sur le 9 thermidor et jurent, comme magistrats du peuple et comme citoyens, de ne reconnaître que la repr. nat. et les lois	142
	La société des défenseurs de la République (Paris) résume ses travaux et félicite la Conv. sur son Adresse au Peuple français et l'invite à maintenir le gouvernement révol.	142
36.	Renvoi au comité de Législation de la pétition du citoyen Noël Belleaut, qui demande que la Conv. examine les motifs de la diminution de sa pension	144
37.	La société des Amis de la liberté et de l'égalité de la rue de Sèves (Paris), assure la Conv. qu'elle partage les principes de morale de son Adresse au Peuple français	144
38.	L'adm. de police de Paris félicite la Convention de ses travaux et fait le serment d'être toujours unie à elle	145
39.	Sur le rapport de ses comités de Salut public et de Commerce, la Conv. décrète que les repr. Villers et Desrues se rendront à Brest et à Lorient pour les opérations relatives aux marchandises qui se trouvent dans ces ports	145
40.	Sur proposition du comité de Salut public, La Conv. nomme aux 43 emplois vacants dans l'armée	146
41.	La Conv. renvoie aux comités de Salut public et de Commerce la proposition de répartir tous les objets de première nécessité emmagasinés à Paris ou près des armées	149
42.	La Conv. décrète que le comité de Salut public ne fera passer aucun militaire d'une arme dans une autre, sans donner des motifs justificatifs	149
	La Conv. autorise le repr. inspecteur aux procès-verbaux à rectifier les erreurs de noms dans le décret relatif à l'organisation de la commission de Commerce, concernant les citoyens Jouennault et Monneron	149
	Sur le rapport du comité des Secours, la Conv. accorde un secours au citoyen Ignace Burrer, détenu acquitté	149
45.	Sur le rapport du comité des Secours, la Conv. accorde des secours a) au citoyen André Dansson, b) à la citoyenne Pulchérie Leconte c) à Jean-Denis Trevey, tous détenus acquittés	150
46.	La Conv. sur le rapport du comité des Secours, décrète un secours de 75 585 L pour les victimes de l'incendie de la maison de l'Unité	150
	Les républicains composant l'armée navale remercient la Conv. de l'envoi d'un drapeau	151
	La Conv. renvoie au comité des Finances le don du citoyen Dis, membre du comité révol. de Volesvres, de la liquidation de son office de notaire	152
	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la pétition de la citoyenne Pierron qui demande la liberté de son mari	152
	Le comité de surveillance du district d'Orléans (Loiret) félicite la Conv. sur la guérison du repr. Tallien et l'engage à maintenir le gouvernement révol	152
51.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société po- pulaire de Dijon (Côte-d'Or), qui se plaint de la manière dont son adresse a été interprétée et proteste de ses intentions	152
	SÉANCE DU 24 VENDÉMIAIRE AN III (15 octobre 1794)	
1.	La société de Wassy (Haute-Marne), félicite la Conv. d'avoir terrassé la tyrannie et promet d'être toujours ralliée à ses principes	155

2.	La commune de Curnier (Drôme) applaudit à l'énergie de la Conv. et exprime les mêmes sentiments
	Le conseil d'adm. du 4ème bataillon des Basses-Alpes témoigne sa reconnaissance à la Conv. d'avoir sauvé la patrie et annonce un don de viande pour les parents indigents des défenseurs morts pour la patrie
	La société populaire de Noireau, ci-devant Condé-sur-Noireau (Calvados), remercie la Conv. d'avoir substitué le règne de la justice à celui de la terreur et l'invite à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement révol
5.	La Conv. renvoie au repr. Gauthier la lettre de la société de Gap (Hautes-Alpes) qui se plaint d'avoir été calomniée et sollicite un examen de sa conduite
	L'agent nat. du district de Colmar (Haut-Rhin) fait part de la fabrication de 46 223 livres de salpêtre
7.	L'agent nat. du district de Meaux (Seine-et-Marne) écrit qu'il s'est fabriqué 33 301 livres de salpêtre dans son arrond
8.	La section de l'Égalité de Besançon (Doubs) témoigne sa satisfaction des victoires et jure de se rallier constamment à la Conv
9.	La Conv. renvoie au comité de Salut public l'adresse de l'adm. du district de Louhans (Saône-et-Loire) qui félicite la Conv. d'avoir mis la justice à l'ordre du jour et fait passer divers arrêtés
10.	Le comité révol. du district de Libreville, ci-devant Charleville (Ardennes), félicite la Conv. sur son énergie au 9 thermidor et l'invite à rester à son poste
11.	Le citoyen Edme Lapoton fait différents dons à la patrie
	La commission de l'organisation du mouvement des armées transmet à la Conv. cinq procès-verbaux d'exécution de jugements de la commission militaire de Bruxelles
13.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage d'ouvrages de botanique par le citoyen Buchoz
14.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale les mesures proposées par les sociétés populaires de Bletterans (Jura) et de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin (Yonne)
15.	Renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société de Laignes (Côte-d'Or) qui adhère aux principes de la Conv. et sollicite un prompt échange des défenseurs de la patrie prisonniers
16.	La Conv. passe à l'ordre du jour sur la demande faite par le repr. Léonard Bourdon d'une loi contre la calomnie
17.	La société populaire de Grasse (Var) transmet à la Conv. le legs fait à la patrie par le caporal Jean-Baptiste Woiré
18.	Les sect. a) de Bonne-Nouvelle b) et des Piques, en masse, c) le tribunal du 2ème arrond. de Paris, d) les autorités constituées de la sect. du Bonnet-Rouge, e) le comité révol. du 5ème arrond. de Paris, f) le district de Versailles (Seine-et-Oise), g) les officiers et employés à l'état civil de Paris, viennent protester devant la Conv. de leur adhésion aux principes manifestés dans son Adresse aux Français
19.	Sur le rapport du repr. Garran-Coulon, au nom du comité de Législation, la Conv. rend un décret sur les incompatibilités entre fonctions administratives et judiciaires
20.	La Conv. décrète que le comité des Secours se fera rendre compte par la commission des secours de la distribution des sommes destinées aux parents des défenseurs de la patrie, pour lui en faire un rapport
21.	Sur le rapport du repr. Oudot, au nom du comité de Législation, la Conv. annule tous les jugements rendus contre des propriétaires ou cultivateurs concernant le transport de leurs grains
22.	La Conv. décrète, sur le rapport du repr. Oudot, au nom du comité de Législation, que tout citoyen poursuivant en divorce, qui établit que son époux est émigré ou qu'il réside à l'étranger ou aux colonies, est dispensé de l'assigner au dernier domicile
23.	cours, la Conv. accorde une récompense au citoyen Charlemagne Grin- chon, dont la conduite sera consignée dans les annales civiques de la
	République

	Sur le rapport du repr. Réal, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète qu'après estimation de la papeterie de Buges (Loiret), les experts liquideront les sommes qui restent dues à la succession d'Anisson, et feront un rapport au comité pour l'adjudication définitive au citoyen Léorier-Delisle, qui sera tenu de fournir le papier pour les assignats
	cret concernant le transport des grains aux particuliers condamnés pour le transport de leurs blés au moulin
26.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. décrète des pensions aux veuves des défenseurs de la patrie morts en service
27.	La Conv. décrète, sur le rapport du comité de Marine, que les citoyens compétents et les administrations des communes maritimes adresseront au comité des mémoires sur les moyens de faire prospérer les institutions maritimes. Le comité fera imprimer et distribuer le tableau des citoyens appelés à concourir aux travaux préparatoires de la législation de la marine
	Sur le rapport du repr. Lofficial, la Conv. décrète que le comité des Secours fera son rapport sur les secours à accorder aux patriotes réfugiés des départ. de l'Ouest
	Les membres du comité révol. du 5 ^{ème} arrond. de Paris viennent renouveler à la Conv. leurs félicitations et leur serments
	La société de Brion-du-Gard, ci-devant Saint-Jean (Gard) félicite la Conv. sur son Adresse au Peuple français
31.	La Conv. adopte la proposition de renvoyer à demain les pétitionnaires.
	Séance du 25 vendémiaire an III ($16\ octobre\ 1794$)
1.	Les citoyens a) de la commune de Sézanne (Marne), b) les employés du district d'Amboise (Indre-et-Loire), les sociétés c) de l'Isle-d'Aix (Charente-Inférieure), d) de Léognan (Bec-d'Ambès), e) de Saint-Sauveur (Yonne), f) de Moyaux (Calvados), et le conseil général de Saint-Hilaire (Allier), félicitent la Conv. d'avoir fait succéder la justice à l'oppression et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait terrassé les ennemis intérieurs et extérieurs
2.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de la Montagne-de-la-Drôme (?), qui se plaint de l'audace des conspirateurs et des émigrés et propose diverses mesures, ainsi que celle de la société de Grignol (pour Grignan, Drôme?), qui se plaint des calomnies contre les Jacobins et les sociétés populaires
3.	La Conv. renvoie aux comités de Salut public et de Sûreté générale la demande du comité révol. de Gannat de l'envoi d'un repr. dans le départ. de l'Allier
4.	Les observations de la société populaire d'Orléans (Loiret) et de celle de Bernay (?) sur la liberté de la presse sont renvoyées au comité de Législation
5.	La Conv. décrète le renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société populaire de Nogaro (Gers) qui témoigne ses regrets sur le rappel du repr. Dartigoeyte, dont le patriotisme et la surveillance ont anéanti l'aristocratie
6.	La Conv. renvoie au comité des Subsistances des observations sur le commerce du vin et le maximum que lui adresse la société populaire d'Arnaysur-Arroux, ci-devant Arnay-le-Duc (Côte-d'Or)
	La société populaire d'Eguilles (Bouches-du-Rhône) demande le maintien du gouvernement révol.
8.	Celle de Pacy-sur-Eure (Eure) félicite la Conv. sur ses travaux et la remercie d'avoir fait succéder le règne de la justice et de l'humanité à celui de la terreur
9.	Celle d'Aire-sur-l'Adour (Landes) invite la Conv. à rester à son poste jusqu'à la paix et rend hommage à la conduite du repr. Dartigoeyte. Le renvoi de ces adresses aux comités de Salut public et de Sûreté générale est décrété

10.	La société populaire d'Airvault (Deux-Sèvres) retrace les crimes qui ont perpétué la guerre de Vendée et félicite la Conv. de l'arrestation des généraux qui ont dévasté leurs contrées
11.	La société populaire du Mans (Sarthe) félicite la Conv. d'avoir fait suc- céder la justice à la terreur, et la remercie de lui avoir envoyé le repr. Genissieu
12.	a) Le club nat. d'Émilion, ci-devant Saint-Émilion (Bec-d'Ambès), b) le conseil général de Paimpol (Côtes-du-Nord) et la société populaire de Foix (Ariège), manifestent leur horreur de l'attentat contre le repr. Tallien, en demandent vengeance et félicitent la Conv. sur la marche ferme qu'elle suit depuis le 9 thermidor
13.	a) Le conseil-général de Versailles (Seine-et-Oise), b) les citoyens de la commune de Mont-Marat, ci-devant Montmartre (Paris), c) la société de Villejuif (Paris), d) les amis de la liberté et de l'égalité de Passy (Paris), e) et le comité révol. du 1 ^{er} arrond. de Paris, félicitent la Conv. d'avoir consacré dans son Adresse aux Français les principes de la liberté publique et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la prospérité soit affermie
14.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse des adm. du district de Saint-Fargeau (Yonne), qui l'invitent à dégager les sociétés populaires des factieux qui veulent régner par la terreur et lui rendent grâces des décrets rendus depuis le 9 thermidor
15.	La société populaire d'Excideuil (Dordogne) adhère à l'adresse de Dijon, et celle de Nantes déclare qu'elle avait d'abord adopté les principes qui y sont énoncés, en ignorant alors que les factions pourraient s'en servir pour perpétuer les troubles, et jure soumission à la repr. nat
16.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale le compte rendu des envoyés du départ. de l'Ain, qui annoncent que leur départ. a été régénéré par le repr. Boisset et rendent compte de conspirations
17.	Le conseil général et la société populaire de Calais (Pas-de-Calais) félici- tent sur les victoires, réclament une justice éclatante contre ceux qui vou- draient ressusciter le règne des triumvirs et demandent que la Conv. s'occupe des institutions
18.	Le conseil général du district d'Égalité-sur-Marne, ci-devant Château- Thierry (Aisne), applaudissent aux principes consacrés dans l'Adresse au Peuple français
19.	Remy Tourrangin, maître mercier, fait don de la finance de sa maîtrise.
20.	Don du citoyen Roché, sergent nat., pour les frais de la guerre
21.	Beaumont fils, adm. du district de Nîmes, fait un don sur son traitement pour les blessés de la poudrerie de Grenelle
22.	La pétition de la veuve Crouzelle et de sa fille est renvoyée au comité des Secours pour rapport
23.	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition de fournisseurs de chevaux à la République, ainsi que celle des ci-devant domestiques de feu Menage-Pressigny, condamné
24.	Le tribunal du 4 ^{ème} arrond. de Paris proteste de sa soumission aux décrets de la Conv. et la félicite sur son Adresse aux Français
25.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique les propositions des artistes de la société au Muséum (Paris) pour l'encouragement des arts et la formation d'un jury sur les ouvrages au concours
26.	La Conv. renvoie au comité des Secours les pétitions a) du citoyen Beau- perin, forgeron, b) de la veuve Chevrier, c) du citoyen Loncky, d) de Louis Royer et de son épouse, qui réclament des secours
27.	La Conv. renvoie à la commission des Secours publics la pétition de déportés de Saint-Domingue par Polverel et Sonthonax, pour y statuer d'après les dispositions du décret du 28 mai 1793
28.	Sur le rapport du repr. Bodin, au nom du comité des Transports, la Conv. décrète la liberté d'entreprise des messageries privées, pour le transport

	des voyageurs et des marchandises, et annule toute procédure commen- cée contre des entrepreneurs de messageries particulières	197
29.	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition du citoyen Mallié,	
30.	pour décharge de la taxe révol. arrêtée par le repr. Goyre-Laplanche Renvoi au comité des Finances de l'adresse de la société populaire de Ram-	199
	bouillet (Seine-et-Oise) qui félicite la Conv. sur son Adresse aux Français et expose les besoins des fournisseurs et créanciers de la liste civile	199
31.	La Conv. renvoie au comité des Décrets la lettre du juge-de-paix de la sect. Révolutionnaire (Paris) qui annonce la mort du repr. De Sacy, pour appeler le suppléant de ce député	199
32.	Les enfants de Boulogne près Paris remercient la Conv. du bienfait des écoles primaires, et prononcent un discours en l'honneur de Bara et Viala	200
	La Conv. renvoie au comité de Finances la pétition du citoyen Ruhlé, tendante à obtenir un délai pour payer un bien nat	200
34.	La Conv. renvoie l'adresse des patriotes de Gannat, qui se plaignent d'être opprimés, au repr. Boisset envoyé dans le départ. de l'Allier	200
35.	La demande de la commune de Versailles (Seine-et-Oise) d'un hospice et d'établissements de bienfaisance est renvoyée aux comités des Finances et des Secours	200
36.	Des observations sur le divorce sont renvoyées au comité de Législation et des réclamations contre la loi du maximum à celui d'Agriculture	200
37.	Renvoi au comité de Sûreté générale des plaintes et de la justification de la société populaire de La Rochelle (Charente-Inférieure)	200
38.	Une députation du Lycée des Arts (Paris) présente les élèves. La Conv. renvoie au comité d'Agriculture son mémoire sur la fabrication de la potasse, et à ceux d'Instruction et des Secours l'action généreuse de Cange, commissionnaire de Saint-Lazare	201
39.	Le repr. Delmas présente, au nom des comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, un projet de loi sur les sociétés populaires, qui est longuement discuté. Toutes affiliations, fédérations et correspondances en nom collectif sont défendues entre sociétés, comme subversives du gouvernement et contraires à l'unité de la République, de même que toutes pétitions ou adresses en nom collectif. Les sociétés dressereront le tableau de leurs membres, dont copie sera adressée aux agents nat	203
40.	La Conv. renvoie au comité des Transports le rapport du repr. Sallengros sur l'utilité d'un canal de l'Oise à la Sambre	216
41.	Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de félicitations de la société populaire de Nancy (Meurthe), qui demande que la Conv. surveille les modérés	217
42.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la commune de Béthune (Pas-de-Calais), qui proteste contre une adresse présentée pré-	
	cédemment en son nom	218
	SÉANCE DU 26 VENDÉMIAIRE AN III (17 octobre 1794)	
1.	La Conv. renvoie au comité des Finances l'annonce par les adm. du district de Mortagne (Orne) de la bonne vente de biens d'émigrés	219
2.	La Conv. renvoie aux comités de Sûreté générale et des Finances la lettre de la société populaire de Plaisance (Gers?) qui se plaint de l'agiotage	219
3.	La société populaire de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) jure la guerre aux factieux et aux anarchistes, paix aux patriotes et aux citoyens vertueux	219
4.	La Conv. renvoie à la commission des Revenus nat. l'annonce par l'agent nat. du district de Dinan (Côtes-du-Nord) de la découverte d'argenterie dans la grange d'un émigré	220
5.	La Conv. renvoie au comité des Finances l'annonce par le même agent nat. de la bonne vente d'une métaierie	220
6.	Les sociétés populaires a) de Vermenton (Yonne), b) de Coulanges-sur- Yonne, félicitent la Conv. sur ses décrets qui ont rendu la liberté à des patriotes, et déclarent que la Conv. est leur point de ralliement	220
7.	La société populaire d'Orléans (Loiret) fait l'éloge du repr. Brival, et remercie la Conv. de l'avoir envoyé	221
	-	

8.	Les sociétés populaires a) de Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), b) d'Ancenis (Loire-Inférieure), c) de L'Aigle (Orne), se plaignent des adresses qui veulent faire croire que les patriotes sont opprimés et déclarent que leur point de ralliement est la Conv	221
9.	La Conv. renvoie à la commission des Revenus nat. l'annonce de l'envoi d'argenterie par les adm. du district de Roche-des-Trois, ci-devant Rochefort-en-Terre (Morbihan)	222
10.	La Conv. renvoie au repr. dans le district de Thonon (Mont-Blanc) la plainte des adm. du district contre la société de la commune	222
11.	La Conv. renvoie au comité de Salut public la lettre du repr. Boisset qui annonce que neuf patriotes ont pénétré dans les abîmes où le Rhône s'engloutit	222
12.	Les sociétés populaires a) de Valence (Lot-et-Garonne), b) de Pélissanne (Bouches-du-Rhône), c) et le comité révol. du 6ème arrond. (Paris), assurent la Conv. qu'ils exècrent le système de la terreur et qu'ils surveilleront les ennemis de l'égalité et de la liberté	223
13.	Les adm. du district de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin (Yonne), envoient deux croix dites de Saint-Louis	224
14.	Sur la proposition du comité de Commerce, la Conv. décrète qu'aucun droit de réquisition ni de préemption ne pourra s'exercer sur les matières que les fabricants justifient avoir introduites pour leurs fabriques	224
15.	La Conv. accorde un congé au repr. Ferry (des Ardennes)	225
16.	Sur le rapport du repr. Monnot, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète que le citoyen Lagrange, géomètre, sera inscrit sur le grand livre de la dette publique viagère	225
17.	Sur le rapport du repr. Monnot, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète que le citoyen Paul-Antoine-Joseph Olavide, dit Pilos, réfugié en France depuis 1780, sera considéré comme citoyen français et que les rentes viagères qu'il a sur l'État seront inscrites au grand livre	225
18.	La Conv. décrète, sur le rapport du repr. Monnot, au nom du comité des Finances, que le citoyen Bobon, ex-curé de Bagner (Ille-et-Vilaine) sera libéré d'une dette envers la nation et que sa pension sera rayée de l'état de la dette publique	225
19.	Sur le rapport du repr. Monnot, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète que les deux gendarmes qui ont arrêté Hanriot au 9 thermidor recevront le don envoyé pour eux par la société de Gamarde (Landes)	226
20.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. acorde un secours à Jean-Baptiste Guillus, détenu acquitté	226
21.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. acorde un secours à François-Marie-Joseph Rémond, détenu acquitté	226
22.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. acorde un secours à Jacques Anglade, détenu acquitté	226
23.	La Conv. renvoie au comité de Législation la proposition du repr. Jard-Panvillier en faveur des citoyens qui ont dû se cacher pour échapper à d'injustes persécutions, et ont été par là portés sur la liste des émigrés	226
24.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde à Joseph Bezard, canonnier invalide, un secours provisoire imputable sur la pension à laquelle il a droit	226
25.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde à Pierre Crochard, chasseur blessé, un secours provisoire, imputable sur la pension à laquelle il a droit	227
26.	Sur le rapport du repr. Portiez (de l'Oise), au nom du comité des Finances, la Conv. décrète l'adjudication aux citoyens Beautalon, Albert fils et Talon, négociants, des bâtiments dépendants de l'hôpital général de Riom (Puy-de-Dôme), et des ustensiles et matières premières de la manufacture d'étoffes qui y était établie. Ces négociants seront tenus de mettre leur établissement en activité dans trois mois et d'en justifier à la commission d'Agriculture et des arts, qui en rendra compte au comité de Salut public	227
27.	Sur le compte rendu du repr. Lacombe, au nom du comité des Finances,	

	d'un état des dons patriotiques fourni par le directeur général de la li- quidation, la Conv. en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin	228
28.	La Conv., sur le rapport du repr. Mathieu, au nom des comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation nomme les citoyens qui doivent former la commission de police adm. de la commune de Paris	229
29.	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète que le montant de la taxation allouée aux collecteurs pour la levée de la taille en 1789 dans les anciens gouvernements d'Ardres et de Calais, sera allouée en dépense dans le compte du citoyen Caffiery	230
	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète une indemnité en faveur des volontaires qui ont perdu leurs bagages et effets dans l'incendie du Cap	231
31.	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète que le comité contentieux du départ. de Paris est chargé de l'examen et du jugement en première instance des réclamations relatives à l'emprunt forcé	231
32.	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom du comité des Finances, la Conv. étend les dispositions de la loi du 6 floréal an II en faveur des Irlandais du ci-devant séminaire de la rue du Cheval-Vert à Paris à ceux du ci-devant séminaire de Toulouse	231
33.	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète que les comptables propriétaires d'inscriptions sur le grand livre qui justifieront être quittes envers le trésor recevront leur paiement annuel	232
34.	Sur la proposition du repr. Monnel, la Conv. décrète que ceux de ses membres qui auront à donner des vues de perfectionnement pour l'agriculture ou pour les arts, pourront les faire imprimer à l'Imprimerie nat	233
35.	Sur la proposition du repr. Guyomar, la Conv. décrète que le repr. De- lamarre transféré chez lui y demeurera sans garde	233
36.	Sur le rapport du repr. Portiez (de l'Oise), au nom du comité des Finances, la Conv. casse l'arrêté du départ. de la Somme et confirme la vente faite au citoyen Elluin	233
37.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique les propositions du repr. Romme d'accorder une indemnité à l'astronome Charles Messier, d'étudier ses droits à une pension et la possibilté de l'employer dans la marine	233
38.	La Conv. accorde au repr. Blaviel, détenu, la translation dans son appartement	234
39.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours au citoyen Pierre Athas, dit la Pointe, détenu acquitté	234
40.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours aux citoyens Bouquenot et Antoine Jacquesson, détenus acquittés	234
41.	La Conv. accorde un congé au repr. Tellier (de Seine-et-Marne)	234
	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom des comités de Salut public et des Finances, la Conv. nomme les repr. Portiez (de l'Oise) et Joubert (de l'Hérault) auprès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse	235
43.	Sur le rapport du repr. Lacombe, au nom du comité des Finances, la Conv. décrète qu'en conformité avec les précédents décrets sur la liquidation de la dette publique, il sera payé aux parties comprises en l'état annexé les créances sur le ci-devant clergé	236
44.	La Conv. adopte des articles de la loi générale des émigrés, concernant les certificats de résidence et la formation de la liste générale des émigrés	236
4 5.	Les canonniers de la sect. de la Montagne (Paris), partant aux frontières, viennent prêter serment à la Conv	239
46.	La Conv. renvoie aux comités des Secours et Finances réunis la pétition de la sect. des Droits-de-l'Homme (Paris)	239
47.	L'agent nat. du district de Benfeld (Bas-Rhin) transmet à la Conv. le don de la commune de Nothalten et Zell pour l'équipement d'un vaisseau de guerre	239
4 8.	Un membre demande qu'il soit demandé au bureau des Domaines un état des maisons nat. occupées par des établissements publics	240

SÉANCE DU 27 VENDÉMIAIRE AN III (18 octobre 1794)

1.	La société de Parly (Yonne) s'inquiète des plaintes contre les sociétés populaires, fait sa profession de foi politique et invite la Conv. à rester à son poste
	La Conv. renvoie au comité de Salut public l'adresse du club nat. de Bordeaux (Bec-d'Ambès) qui fait sa profession de foi politique et l'éloge de l'esprit public des habitants de la commune
3.	Les adm. du départ. de Seine-et-Oise applaudissent aux principes que la Conv. a manifestés dans son Adresse aux Français
4.	La société populaire de Bourgoin (Isère) annonce qu'après avoir applaudi à la chute des triumvirs, elle mettra toute son application à démasquer les charlatans ultra-révol., les aristocrates et les fripons de toutes classes
5.	a) La société populaire d'Annecy (Mont-Blanc) applaudit à la punition des conspirateurs, et remercie la Conv. de l'envoi du repr. Gauthier qui poursuit les partisans de cette faction; b) le comité révol. d'Annecy (Mont-Blanc) félicite la Conv. d'avoir triomphé des factions et applaudit à l'action du repr. Gauthier dans le district
6.	La société populaire de Josselin (Morbihan) proteste de son dévouement à la repr. nat. et l'invite à poursuivre les continuateurs de Robespierre
7.	Les membres du tribunal de commerce de Coutances (Manche) invitent la Conv. à se méfier des manoeuvres de l'étranger, uni aux factions de l'intérieur, et à maintenir le gouvernement révol
8.	La Conv. renvoie au comité de Salut public l'adresse des citoyens de Langres (Haute-Marne) qui écrivent que le repr. en mission dans leur commune y a ramené le calme et la paix
9.	Les adm. du départ. de la Haute-Loire annoncent que leur départ. est dans les bons principes et invitent la Conv. à maintenir le gouvernement révol
10.	La société populaire de Cléry (Loiret) invite la Conv. à maintenir le gouvernement révol. jusqu'à la paix et à empêcher qu'il soit porté atteinte à la liberté de la presse
11.	Renvoi aux comités de Législation et de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de La Chapelle-Taillefert (Creuse) qui dit son émotion à l'attentat contre le repr. Tallien, invite la Conv. à maintenir la liberté de la presse et le gouvernement révol., et à envoyer dans chaque départ. un repr. pour y diriger l'esprit public
12.	La Conv. renvoie au comité des Finances l'annonce par l'agent nat. du district du Mur-de-Barrez (Aveyron) de la bonne vente des biens nat
13.	La Conv. renvoie au comité des Finances l'annonce par l'agent nat. du district de Mauriac (Cantal) de la bonne vente de biens nat
14.	Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Ploërmel (Morbihan) qui exprime son indignation contre les hommes de sang et son respect pour la Conv. et demande le gouvernement révol. jusqu'à la paix
15.	Le conseil général de Montdidier (?) félicite la Conv. sur ses travaux et sur les principes manifestés dans son Adresse aux Français
16.	La Conv. renvoie au comité des Finances la lettre du président de l'adm. du départ. d'Indre-et-Loire qui écrit que les biens nat. s'y vendent avec succès
17.	La Conv. renvoie au comité de Législation l'adresse des sect. d'Orléans (Loiret) qui font part de leur indignation sur l'attentat contre le repr. Tallien et demandent la liberté de la presse
18.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage de sujets gravés sur La Nouvelle Héloïse par le citoyen Depeuille, artiste de Paris
19.	La Conv. renvoie à la commission des revenus nat. l'annonce par le comité de surveillance de Barbezieux (Charente) de la découverte d'argenterie
20.	La commune de Brutus-la-Fontaine, ci-devant Fontaines-Saint-Martin (Rhône), écrit qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier et jure de ne reconnaître que la Conv
21.	Le conseil général d'Évreux (Eure) félicite la Conv. sur son Adresse aux Français et annonce qu'elle en maintiendra les principes

22.	La société populaire de Castelnau-Montratier (Lot) expose ses principes sur les adresses que reçoit la Conv. et l'invite à rétablir les droits de l'homme et la liberté de la presse	250
23.	La société d'Estaires (Nord) demande le maintien du gouvernement révol., la justice et la vertu à l'ordre du jour, la liberté de la presse, l'exécution de la loi du 17 septembre	251
24.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage par le citoyen Dumarez de l'effigie gravée de Rousseau	251
25 .	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique les réflexions du citoyen Gautherot sur le perfectionnement du télégraphe	252
26.	L'agent salpêtrier du district de Franciade, ci-devant Saint-Denis (Paris), annonce qu'il s'est fabriqué dans le district 65 319 livres de salpêtre	252
27.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre du repr. Turreau, en mission aux armées des Alpes et d'Italie, qui proteste contre l'association de son nom à celui d'autres individus	252
28.	L'adm. du départ. de l'Yonne félicite la Conv. sur son Adresse au Peuple français et demande que le gouvernement révol. soit maintenu jusqu'à la paix	253
29.	Le repr. Merlin (de Thionville) offre un don au nom d'une citoyenne ano- nyme	254
30.	Le citoyen Potier, garçon horloger, fait un don pour les victimes du 14 thermidor	254
31.	La société dramatique de Nevers (Nièvre) offre une somme pour le même objet. La Conv. renvoie ces dons au receveur des dons patriotiques	254
32.	La Conv. adopte en seconde lecture la rédaction des décrets rendus dans la séance d'hier	254
	a) Sur le rapport du repr. André Dumont, la Conv. décrète que l'agence de l'envoi des lois imprimera tous les rapports et instructions décadaires dont l'envoi dans les départ. sera décrété; b) sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv accorde un secours au citoyen Jacques Morin, détenu acquitté, c) au citoyen Pierre-Dominique Chardot, Nantais acquitté, d) à la citoyenne Marie-Magdeleine Desnos, femme Labarre, détenue acquittée, e) à la citoyenne Pierrette Crochet, détenue acquittée; f) sur le rapport du repr. Mauduyt, au nom du comité des Secours, la Conv accorde un secours provisoire à la veuve du citoyen Leduc, maire de la commune de Mozé (Maine-et-Loire), victime des brigands de Vendée; g) sur le rapport du comité des Secours, la Conv. accorde un secours au citoyen Félix-Nicolas Hullot, ouvrier blessé, h) à Catherine-Françoise Lemeunier, veuve de Jean-Baptiste Moncel, mort des suites d'une blessure, i) à Anne-Eléonore Frosard, veuve de Jean Gigaud, volontaire décédé, imputable sur la pension à laquelle elle a droit.	254
34.	Sur le rapport du comité des Décrets, la Conv. décrète que ce comité enverra à l'accusateur public près le tribunal révol. toutes les pièces concernant le citoyen Pottofeux, suppléant du départ. de l'Aisne	256
35.	Sur le rapport du repr. Monnel au nom du comité des Décrets, la Conv. déclare que Gabriel Vaugeois, suppléant du départ. de Paris, est repr. du peuple	256
36.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. décrète des secours pour les réfugiés des départ. envahis, les déportés des Iles du Vent, sous le Vent, et les Corses, ainsi que ceux de tous les établissements français en Afrique ou en Asie	256
37.	A la demande du repr. Clauzel au nom du comité de Sûreté générale, la Conv. rappelle dans son sein le repr. Mallarmé, en mission dans les départ. de la Haute-Garonne et du Gers	258
	Sur le rapport du comité de Division, la Conv. décrète la réunion des deux parties de la commune de Sane-la-Vive, ci-devant La Chapelle-Thecle (Saône-et-Loire)	258
	Sur le rapport du comité de Sûreté générale, la Conv. décrète que le repr. Loysel, en mission dans le départ. de la Moselle, est chargé d'y organiser les comités révol	258
40.	Sur le rapport du comité des Secours, la Conv. décrète un secours, imputable sur la pension à laquelle il a droit, à Louis Bertrand Duverger	258

41.	Sur le rapport du repr. Ramel, au nom du comité des Finances, la Conv. improuve et annule les délibérations de la société d'Autun sur l'emprunt forcé et décrète que le directoire du district d'Autun et le départ. de Saône-et-Loire prononceront sur la demande de réduction de taxe du citoyen Laureau	259
42.		259
43.	Le repr. Chénier, au nom du comité d'Instruction publique, fait un rapport sur la fête des Victoires, qui doit être célébrée le 30 vendémiaire an III	259
44.	Sur le rapport du repr. Crassous, au nom des comités de Marine et des colonies et de la Guerre réunis, décrète une indemnité aux militaires dont les équipages de guerre ont été pris par les ennemis dans les colonies françaises	261
45.	Sur le rapport du repr. Crassous, au nom des comités de Marine et des colonies et de Législation réunis, décrète que le citoyen François Decours Thoumazeau sera rayé de la liste des émigrés	261
46.	Sur le rapport du comité de Législation, la Conv. déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition d'Antoine Simon, Nicolas Petit, Jacques-Marie Bellamy et Jacques Langlois, tendante à faire annuler un jugement du tribunal révol.	261
47 .	La Conv. décrète que le citoyen Bohan, député du Finistère, sortira sur- le-champ sans garde de la maison des Carmes où il est détenu	262
48.	Sur le nouveau rapport du comité de Législation, la Conv. décrète le maintien de son décret du 27 fructidor à l'égard du citoyen Deudon	262
49.	Sur le rapport du comité de Législation, la Conv. décrète qu'il est sursis à l'exécution du jugement rendu contre Jeanne Papin, femme de Jacques Meneau, et charge ce comité de lui en faire un prompt rapport	262
50.	Sur le rapport du comité de Législation, la Conv. déclare non avenu le jugement du tribunal militaire, érigé en commission révol. à l'armée du Rhin, rendu contre le citoyen Adam	262
51.	Sur le rapport du comité de Législation, sur la pétition du citoyen Cheviron, la Conv. décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer, sauf au pétitionnaire à justifier de l'absence de son fils	263
52 .	Le conseil général de Provins (Seine-et-Marne) engage la Conv. à frapper les conspirateurs et à continuer le gouvernement révol	263
53.	Les adm. du district de Beauvais (Oise) félicitent la Conv. sur son Adresse au Peuple français	263
54.	La société populaire de La Feuillade (Dordogne) félicite la Conv. sur le supplice des derniers tyrans, et l'informe de son désir de rester rattachée au départ. de la Dordogne	264
55.	La Conv. accorde la parole pour demain au comité des Secours sur la situation des prisons de Paris	264
	SÉANCE DU 28 VENDÉMIAIRE AN III (19 octobre 1794)	
1.	Les membres composant a) le conseil général d'Abbeville (Somme), b) ceux du conseil général de Provins (Seine-et-Marne), les sociétés populaires c) d'Hazebrouck (Nord), d) de Guîtres (Bec-d'Ambès), e) de Nemours (Seine-et-Marne), f) de Gisors (Eure), g) de Gournay (Seine-Inférieure) h) et de Plauzat (Puy-de-Dôme), félicitent la Conv. sur le 9 thermidor, et sur les principes développés dans son Adresse au Peuple français; ils ne reconnaissent que la loi, la justice, la Conv. et les autorités constituées	265
2.	La société populaire de Dunkerque (Nord) informe la Conv. qu'elle a armé et équipé un second cavalier et l'assure de son entier dévouement	268
3.	Renvoi au comité de Salut public de la lettre de l'agent nat. du district de Castelsarrasin (Haute-Garonne) qui informe la Conv. du bon esprit qui	0.05
4.	règne dans le district	269

	dant la mission de Hentz et invite la Conv. à suspendre son jugement sur le mémoire justificatif que ce repr. se propose de publier	269
5.	Renvoi à la commission des Revenus nat. de la lettre de l'adm. du district de Gournay (Seine-Inférieure) qui informe la Conv. de l'envoi de décorations d'ancien régime	269
6.	La société populaire de Lusignan (Vienne) remercie la Conv. d'avoir envoyé dans le départ. le repr. Chauvin, dont elle loue la conduite et la fé-	960
7.	licite de nouveau sur la chute de Robespierre et de ses complices Le conseil général de Matignon (Côtes-du-Nord) annonce différents dons patriotiques	269 270
8.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale une adresse des adm. du	2.0
_	district de Girons (ci-devant Saint-Girons, Ariège) qui prétendent que de- puis la chute des triumvirs l'aristocratie et le fanatisme relèvent la tête	271
9.	Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Hagetmau (Landes) qui se plaint que les fédéralistes et les modérés lèvent la tête, et sollicite des mesures qui punissent les aristocrates et protègent les patriotes	271
10.	La Conv. renvoie au comité des Finances la lettre de l'agent nat. du district de Perpignan (Pyrénées-Orientales) qui informe de la bonne vente des biens d'émigrés	271
11.	La commission des revenus nat. écrit à la Conv. que dans le district de Lure (Haute-Saône) les contributions sont entièrement recouvrées	271
12.	La Conv. renvoie au comité des Finances la lettre de l'agent nat. du district de Breteuil (Oise) qui fait part du bon esprit du district et de la bonne vente des biens nat.	271
13.	Les jeunes de la compagnie d'espérance de Montferme (ci-devant Saint-Rambert, Ain) annoncent à la Conv. qu'ils ont fait une fête en l'honneur de Bara et de Viala	271
14.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre de la société populaire de Creully (Calvados) qui désavoue une adresse annoncée par le Journal de France et réitère le serment d'être à jamais attachée à la Conv	272
15.	Renvoi au comité des Finances de l'annonce par l'agent nat. du district de Dol (Ille-et-Vilaine) de la bonne vente d'un bien d'émigré	272
16.	Renvoi au comité de Sûreté générale des procès-verbaux de jugements rendus par la commission militaire de Strasbourg (Bas-Rhin)	272
	La Conv. renvoie à la commission des Poudres l'annonce par la commune d'Auxonne (Côte-d'Or) de l'activité de ses ateliers de salpêtre	272
18.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse des sociétés po- pulaires du canton d'Hauteville et de la municipalité de Lompnieu (Ain) qui la remercient d'avoir envoyé dans ce départ. le repr. Boisset et l'in- vitent à rester à son poste	272
19.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la municipalité de Libreville, ci-devant Charleville (Ardennes), qui dément les assertions avancées aux Jacobins contre le départ. des Ardennes, et déclare que le repr. Delacroix ne cesse de mériter sa confiance	273
20.	Renvoi au comité de Sûreté générale de la lettre de l'agent nat. du district de Verneuil (Eure) qui annonce la bonne vente de biens d'émigrés	273
21.	La Conv. adopte en seconde lecture le procès-verbal de la séance du 19 ven- démiaire	273
	La Conv. décrète que le comité d'Instruction publique fera son rapport sur l'organisation des écoles primaires et fêtes décadaires le 1 ^{er} brumaire	273
	Les adm. du départ. de l'Indre félicitent la Conv. d'avoir saisi l'opinion et de l'avoir enfin fixée par la déclaration des vrais principes	274
	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition de Treuttel, libraire à Strasbourg (Bas-Rhin), qui réclame contre la taxe imposée par Saint-Just et Le Bas	274
	Les adm. du district de Chaumont (Haute-Marne) félicitent la Conv. sur les principes de justice et de vertu qu'elle a donnés pour point de ralliement aux Français et l'invitent à rester à son poste	274
26.	La société populaire de Villeneuve-de-Berg se plaint des calomnies contre le départ. de l'Ardèche et assure la Conv. de sa fidélité	275

27.	La société, l'adm. de district, la municipalité, le conseil général, le comité révol. et les tribunaux civils de Sancerre (Cher), félicitent la Conv. des grandes mesures qu'elle a prises pour sauver et affermir la République	276
28.	La société populaire d'Aubenas (Ardèche) félicite la Conv. d'avoir arraché des mains des bourreaux d'innocentes victimes et l'invite à achever son ouvrage	277
29.	Le conseil général de Provins (Seine-et-Marne) manifeste son attachement à la Conv. et l'invite à maintenir le gouvernement révol.	278
30.	La Conv. adopte en seconde lecture la rédaction des décrets rendus dans la séance d'hier	278
31.	La Conv. décrète le renvoi au comité d'Instruction publique des manuscrits de Rousseau qui lui ont été présentés par le repr. Lakanal et charge ce comité d'accorder une indemnité à la citoyenne Mazuyer	278
32.	La Conv. décrète que le repr. Lakanal aura la parole demain pour faire un rapport sur les écoles normales	279
33.	Sur le rapport du repr. Lecointe-Puyraveau au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours à la citoyenne Henriette Pavin	279
34.	Les employés de la commission de l'Instruction publique font un don pour les blessés à l'explosion de Grenelle	279
35.	Sur le rapport du repr. Sallengros, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours, imputable sur la pension à laquelle elle a droit, à la citoyenne Marie Vrin, veuve de Claude Lacroix	279
36.	Sur le rapport du repr. Sallengros, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours, imputable sur la pension à laquelle elle a droit, à la citoyenne Ursule Daubremé, veuve d'Albert Legros, et charge le comité d'Instruction publique de faire un rapport sur la conduite héroïque de Legros	279
37.	Sur le rapport du repr. Menuau, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours a) à la citoyenne Marie-Anne Cadet, détenue acquittée, b) au citoyen Pierre Odot Courtel, c) à Jean-Baptiste Gautier et Claudine-Françoise Fèvre Piquon, d) à Jean-Etienne-François Monter, général de brigade, tous détenus acquittés, e) et à Jean-Baptiste Lacroix, invalide, un secours provisoire, imputable sur la pension à laquelle il a droit	280
38.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage d'un tableau en l'honneur de Rousseau par le peintre Claude Hoin	281
39.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique le plan que lui présente le citoyen Jean-Baptiste Arnoult, dit Fontes, pour la défense des places fortes	281
40.	La Conv. décrète que le repr. Faye, détenu, reviendra dans son domi- cile	281
41.	La Conv. décrète que le repr. Blanqui, détenu aux Carmes, est autorisé à se faire transporter chez lui	282
42.	Sur le rapport du repr. Louvet de la Somme, au nom du comité de Législation, la Conv. déclare nuls et de nul effet les jugements et procédures du tribunal du district du Mézenc et du juge de paix du canton de Tournon (Ardèche) sur la propriété de l'île de Bades	282
43.	Sur le rapport du repr. Louvet de la Somme, au nom du comité de Législation, la Conv. décrète que le tribunal du départ. de la Côte-d'Or est autorisé à renvoyer au tribunal révol. Jean-Baptiste Thibault, Claude Girardin et Benigne Arcelot, prévenus de délits contre-révol	282
44.	Sur la motion du repr. Chaudron-Roussau, la Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la proposition de faire traduire au tribunal révol. les émigrés détenus à Perpignan	283
45.	Après avoir entendu le rapport, au nom du comité des Secours publics, du repr. Paganel sur l'état des prisons, la Conv. charge le comité de Législation de présenter un projet de loi sur la police et le régime intérieur des prisons et autres établissements, et charge les comités des Secours et des Travaux publics de prendre les mesures nécessaires pour leur sûreté et salubrité	283
46.	Après la lecture d'une lettre des repr. à Lyon, qui donne les détails d'une fête en l'honneur de JJ. Rousseau, la Conv. renvoie la pétition du conseil général de Lyon aux comités de Commerce et Sûreté générale	28'
47.	La Conv. accorde au repr. Jorrand une prolongation de son congé	288

48.	La Conv. décrète que le repr. Garilhe, détenu, est autorisé à se faire transporter chez lui
49.	La Conv. renvoie au comité des Finances le don de la liquidation de son office par le citoyen Antoine Mornac
50.	Renvoi au comité de Législation de la pétition du citoyen JJ. Chauvel, négociant à Ribiers (Hautes-Alpes), qui réclame contre l'apposition des scellés sur ses biens et papiers de commerce
51.	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom des comités de Législation et des Finances, la Conv. exempte du séquestre des biens des Français absents du territoire avant le 1 ^{er} juillet 1789, ceux dont la jouissance avait été accordée antérieurement à cette époque
52 .	Sur le rapport du repr. Cambon, au nom des comités de Législation et des Finances, la Conv. accorde une indemnité aux commissaires civils des sect. de Paris qui justifieront des journées d'exercice dans leurs fonctions. Le nombre des membres des comités civils sera réduit à douze, renouvelables par quart tous les trois mois par le comité de Législation
	La Conv. renvoie au comité de Commerce la pétition de la société populaire de Valborgne-du-Gard, ci-devant Saint-André-de-Valborgne (Gard) sur le prix excessif du bétail sur pied
54.	Renvoi aux comités de Sûreté générale, de Salut public et des Secours publics de la lettre de la société populaire de Carpentras (Vaucluse), qui réclame contre une prétendue adresse faite en son nom et appelle l'attention de la Conv. sur les victimes de l'affaire de Bédoin
55.	La Conv. décrète que le comité des Secours publics fera un rapport sur les secours à accorder aux habitans de la commune de Bédoin (Vaucluse)
56.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre du repr. Gou- pilleau (de Montaigu) qui répond à une dénonciation de citoyens d'Avi- gnon, parue dans le <i>Journal de la Montagne</i>
57.	Le repr. David, détenu, demande qu'il soit fait un rapport sur son compte
58.	Le repr. Lozeau aura la parole demain sur les biens communaux
	SÉANCE DU 29 VENDÉMIAIRE AN III (20 octobre 1794)
1.	Les sociétés populaires a) de Florac (Lozère), b) de Belfort (Haut-Rhin), c) Beaujeu (Rhône), d) et Compiègne (Oise), félicitent la Conv. sur ce qu'elle a fait succéder la justice à la terreur et sur son Adresse au Peuple français
2.	Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Sélestat (Bas-Rhin) qui se plaint du modérantisme et invite la Conv. à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révol
3.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société de Saint-Omer (Pas-de-Calais) qui déclare qu'elle ne conservera d'autre dénomination que celle de société populaire
4.	La société populaire de Pierrefitte-sur-Loire (Allier) témoigne son indi-
5.	gnation de l'attentat sur un repr. et invite la Conv. à maintenir le gouvernement révol.
_	gnation de l'attentat sur un repr. et invite la Conv. à maintenir le gou-
б.	gnation de l'attentat sur un repr. et invite la Conv. à maintenir le gouvernement révol. Renvoi au comité de Salut public de la lettre du lieutenant Debord Cabaille, qui prie la Conv. de retirer la commission de capitaine à laquelle
	gnation de l'attentat sur un repr. et invite la Conv. à maintenir le gouvernement révol. Renvoi au comité de Salut public de la lettre du lieutenant Debord Cabaille, qui prie la Conv. de retirer la commission de capitaine à laquelle il a été nommé Don de la société de Mutius-Scaevola (Paris) pour la construction d'un
	gnation de l'attentat sur un repr. et invite la Conv. à maintenir le gouvernement révol. Renvoi au comité de Salut public de la lettre du lieutenant Debord Cabaille, qui prie la Conv. de retirer la commission de capitaine à laquelle il a été nommé Don de la société de Mutius-Scaevola (Paris) pour la construction d'un vaisseau et les victimes de l'explosion de Grenelle La commune d'Auxerre (Yonne) félicite la Conv. sur son Adresse au Peuple
7. 8.	gnation de l'attentat sur un repr. et invite la Conv. à maintenir le gouvernement révol. Renvoi au comité de Salut public de la lettre du lieutenant Debord Cabaille, qui prie la Conv. de retirer la commission de capitaine à laquelle il a été nommé Don de la société de Mutius-Scaevola (Paris) pour la construction d'un vaisseau et les victimes de l'explosion de Grenelle La commune d'Auxerre (Yonne) félicite la Conv. sur son Adresse au Peuple français et l'engage à ne souffrir aucune autorité rivale La Conv. renvoic au comité des Finances la lettre du vérificateur par in-

11.	Louhans (Saône-et-Loire), qui félicite la Conv. sur les victoires et l'invite à s'occuper de l'échange des prisonniers de guerre
12.	La société populaire de Jouy (Seine-et-Oise) félicite la Conv. sur son Adresse au Peuple français, sur le décret qui interdit aux banqueroutiers l'exercice des fonctions publiques et celui relatif aux sociétés populaires
	Don de la société populaire de Cambremer (Calvados) pour la construction d'un vaisseau
	Les citoyens de la commune de Caen (Calvados) se plaignent d'avoir été calomniés et jurent attachement à la Conv
15.	a) Sur le rapport du repr. Porcher au nom du comité de Législation, la Conv. casse et annule le jugement du tribunal militaire de l'armée du Rhin, rendu contre Jean Lentz qui sera mis en liberté; b) sur le rapport du repr. Du Bois Du Bay, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours au canonnier Henry Baucon, dit Sainlauboy, imputable sur la pension à laquelle il a droit; c) sur le rapport du repr. Paganel, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde un secours à la citoyenne Gérot, veuve Eude, d) à la citoyenne Espernac, veuve de Jean Hougla
16.	Sur le rapport du repr. Hourier-Eloy, au nom du comité de Division, la Conv. décrète la réunion du hameau de la Gravière à la commune de Frontenaud (Saône-et-Loire)
17.	Sur le rapport du repr. Hourier-Eloy, au nom du comité de Division, la Conv. décrète la réunion de la commune de Tagisset à celle de Saluant, ci-devant Sainte-Croix (Saônc-ct-Loire)
18.	La Conv. renvoie aux comités de Commerce et des Secours la lettre du maire et de l'agent nat. d'Angers (Maine-et-Loire), pour rapport sur les secours à accorder aux citoyens d'Angers et de Cholet et sur les moyens de rétablir les manufactures de Cholet
19.	La Conv. renvoie au comité de Division les pétitions de 14 communes et suspend l'arrêté du repr. Albitte relatif aux changements de l'organisation du district de Moutiers (Mont-Blanc)
20.	La Conv. renvoie au comité de Législation la demande de mise en liberté de Julien Leroy, compris dans les mesures générales prises par le comité révol. de Nantes
21.	La Conv. décrète l'adjonction des comités de Salut public et de Législation à celui de Sûreté générale, pour l'exécution de la loi relative aux Nantais traduits au tribunal révol
22.	Après discussion, la Conv. décrète l'impression de l'acte signé par les repr. détenus, qui a servi de motif à leur arrestation, et renvoie la proposition de mise en liberté du repr. Richou à l'examen des trois comités, et passe à l'ordre du jour sur toutes les autres propositions
23.	L'agent nat. du district de Clamecy (Nièvre) annonce un don en salpêtre
24.	Le repr. Lozeau prononce un discours tendant à anéantir la propriété com-
	munale
	SÉANCE DU 30 VENDÉMIAIRE AN III (21 octobre 1794)
1.	La Conv. s'étant réunie dans une des salles de l'Ecole militaire, s'est rendue au Champ de Mars pour la célébration de la fête des Victoires nat
2.	Le repr. Cambacérès président de la Conv. a prononcé un discours pour célébrer les victoires des armées de la République
3.	État des dons patriotiques faits à la Conv. du 21 au 30 vendémiaire an III
	SÉANCE DU 1er BRUMAIRE AN III (22 octobre 1794)
	Les sections a) des Tuileries, b) de la République c) et du Faubourg-du- Nord (Paris), félicitent la Conv. sur l'Adresse au Peuple français
2.	La section du Bonnet-Rouge (Paris) témoigne son indignation contre les intrigants qui veulent paralyser le gouvernement révol

3.	Le conseil général a) d'Amboise (Indre-et-Loire), b) celui d'Argentan (Orne), témoignent leur indignation contre le système de terreur et adhèrent à l'Adresse au Peuple français	323
4.	Le tribunal du district de Bar-sur-Ornain, ci-devant Bar-le-Duc (Meuse), la société populaire et le conseil général de la commune, invitent la Conv. à poursuivre les fripons et les hommes de sang. Le repr. Delacroix y a épuré les autorités constituées	324
5.	Les sociétés populaires a) de Le Mêle-sur-Sarthe (Orne), b) d'Indre-Libre, ci-devant Châteauroux (Indre), c) d'Orléans (Loiret), d) de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), e) les citoyens et citoyennes de Clamecy (Nièvre), félicitent l'assemblée sur l'Adresse au Peuple français et repoussent le système de terreur; f) la Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'adresse de la société de Melun (Seine-et-Marne) qui félicite la Conv. sur l'Adresse et demande l'organisation de l'instruction publique	325
6.	Les adm. a) du district de Besançon (Doubs), b) du départ. de l'Orne, c) le conseil général de Troyes (Aube), d) le tribunal du départ. de l'Yonne, les conseils généraux e) de Meaux (Seine-et-Marne), f) de Charolles (Saône-et-Loire), g) du district de Bar-sur-Ornain, ci-devant Bar-le-Duc (Meuse), h) les autorités constituées et la société de Tence (Haute-Loire), félicitent la Conv. sur le 9 thermidor et sur l'Adresse au Peuple français	328
7.	La Conv. renvoie au comité des Secours la pétition du citoyen Nicolas Bertaut, blessé dans la plaine de Verdun	332
	Carabeux, blessé au siège du Quesnoy	332
9.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'hommage d'une estampe a) par les citoyens Gauthier et Lamonce, b) par le citoyen Lefevre, officier municipal à Nancy (Meurthe)	332
10.	La Conv. renvoie au comité des Finances le don adressé par le conseil général de Troyes (Aube) pour la construction du vaisseau <i>Le Vengeur</i>	333
11.	La Conv. renvoie au comité des Finances l'avis donné par les adm. du district de Mortagne (Orne) d'un don pour la construction d'un vaisseau	333
12.	La Conv. décrète l'impression du discours prononcé hier par son président	333
	Sur le rapport du repr. Marragon, au nom du comité des Travaux publics, la Conv. décrète la construction d'un canal de l'Oise à la Sambre	333
	La Conv. renvoie au comité des Finances la pétition de la veuve Tou- chard, réclamant une pension	334
15.	Sur le rapport du repr. Sallengros, au nom du comité des Secours, la Conv. renvoie la pétition du conseil d'adm. du 2ème bataillon de la Meurthe, pour déterminer la pension du lieutenant-colonel Jean-Baptiste Charlemont, qui recevra un secours provisoire	334
	La Conv. renvoie la pièce de théâtre du citoyen Gamas, Cange ou le Commissionnaire de Saint-Lazare, au comité d'Instruction publique	334
17.	Après discussion, la Conv. passe à l'ordre du jour sur la proposition de mettre en liberté les repr. détenus et sur la nouvelle demande d'impression de la pièce pour laquelle ils ont été arrêtés. Elle décrète l'impression des pièces relatives aux mouvements fédéralistes dans le Midi. Elle passe à l'ordre du jour sur la proposition de fixer un délai pour le rapport sur les repr. détenus	334
18.	La Conv. accorde un congé au repr. Servonat	348
	La Conv. décrète que le comité des Secours fera un rapport sur la pension demandée par le citoyen Jérôme Claverie	349
20.	Le repr. Merlin (de Douai), au nom du comité de Salut public, fait lecture des nouvelles reçues des armées	349
21.	Les adm. du district d'Orléans (Loiret) félicitent la Conv. sur l'Adresse au Peuple français	349
	SÉANCE DU 1 $^{ m er}$ BRUMAIRE AN III ($soir$)	
1.	Le repr. Prieur (de la Marne) est élu président et les repr. Guimberteau, Goujon et Crassous, secrétaires. Les suppléants sont Merlino et Johannot	351

SÉANCE DU 2 BRUMAIRE AN III (23 octobre 1794)

1.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de Maixent, ci-devant Saint-Maixent (Deux-Sèvres) qui l'engage à organiser l'instruction publique, à maintenir la loi du 17 septembre, et à rester à son poste jusqu'à la paix	352
2.	Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Dunkerque (Nord) qui se plaint des troubles et des calomnies que les continuateurs de Robespierre sèment jusque dans le sein de la Conv	352
3.	La Conv. renvoie au comité de Salut public la lettre du conseil général de Castres (Tarn), qui lui demande que le repr. Mallarmé soit envoyé dans le départ.	352
4.	Renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société populaire de Bourgueil (Indre-et-Loire) qui félicite la Conv. sur ses travaux et appelle toute sa vigilance sur la guerre de Vendée	352
5.	La Conv. renvoie au comité de Législation la lettre des adm. du départ. de l'Aisne, qui demandent que les administrations remplissant les fonctions de juré, soient autorisées à juger l'intention	352
6.	La Conv. accorde au repr. Dartigoeyte une prolongation de son congé	352
7.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre de la société po- pulaire de Montrevel (Ain) qui exprime son étonnement sur la protection que trouvent les hommes qui portent le trouble dans le départ	353
8.	La Conv. renvoie au comité de Sûreté générale la lettre des repr. Auguis et Serres, envoyés dans les Bouches-du-Rhône, le Var et l'Ardèche, qui l'informent que la tranquillité commence à renaître à Marseille et qu'ils envoient au tribunal révol. des pièces contre les conspirateurs qu'ils ont fait arrêter	353
9.	Le conseil général de Noyon (Oise) remercie la Conv. de son Adresse au Peuple français et l'assure de son adhésion aux principes qu'elle renferme	353
10.	La Conv. renvoie au comité de Marine le don de bois pour la marine du citoyen Dechien, marchand de bois à Nancy (Meurthe)	354
11.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique la lettre de la munici- palité de Castres (Tarn) sur la remise d'une couronne rurale à un agri- culteur lors d'une fête	354
12.	L'agent nat. du district de Wissembourg (Bas-Rhin) transmet à la Conv. l'offre de deux défenseurs de la patrie par la commune de Pfaffenhoffen, et annonce un don de la commune de Volmersweiler pour l'équipement d'un cavalier nat	354
13.	La Conv. renvoie à la commission des Poudres l'annonce d'envoi de salpêtre et autres par l'agent salpêtrier du district de Guéret (Creuse)	355
14.	Renvoi au comité de Salut public de la lettre des repr. Féraud et Neveu, près l'armée du Rhin, qui remercient la Conv. de l'envoi d'un drapeau et annoncent plusieurs avantages remportés sur les Autrichiens	355
15.	La Conv. renvoie au comité de Salut public la lettre de la société populaire de Metz (Moselle) qui lui demande la suppression de la commission militaire de l'armée de la Moselle	356
16.	Adresses a) du comité révol. d'Orléans (Loiret), b) de la société d'Uzès-la- Montagne (Gard), qui témoignent leur indignation de l'attentat contre le repr. Tallien et en demandent la punition	356
17.	Le citoyen Rouaix fait don de la finance de son office de notaire à Saint-Girons (Ariège)	357
	Les repr. près l'armée de l'Ouest, Dornier et Guyardin, remercient la Conv. de l'envoi d'un drapeau à cette armée	357
	Les adm. du district de Mauriac (Cantal) annoncent à la Conv. l'envoi de divers dons de la société de Saignes	358
20.	La Conv. renvoie au comité des Finances la lettre du repr. Charles De- lacroix, envoyé dans les départ. des Ardennes et de la Meuse, qui annonce qu'il continue de comprimer les intrigants et transmet un don de la com- mune et de la société de Libreville (ci-devant Charleville)	358
21.	La Conv. renvoie au comité de Commerce la pétition de la société populaire et des autorités constituées de Dijon (Côte-d'Or) visant à faire refluer dans l'intérieur les denrées de première nécessité provenant des prises maritimes	359
	Prince marranice	505

22.	Les sections a) de la Fontaine-de-Grenelle, b) du Contrat-social, c) de la Fidélité, c) et des Sans-culottes (Paris), expriment à la Conv. leur adhésion aux principes de l'Adresse au peuple français et leur attachement à la repr. nat	60
23.	Le repr. Jeanbon Saint-André, envoyé dans les départ. maritimes, envoie à la Conv. un don du citoyen César Roubaud, employé dans l'adm. au Port-de-la-Montagne, ci-devant Toulon (Var)	63
24.	Les repr. près les Côtes de Brest et de Lorient font passer à la Conv. une adresse de la société de Brest (Finistère), avec les adhésions des sections, des adm. et des tribunaux de cette commune, et un don de la société de Lesneven	64
25.	Les sociétés populaires a) de Moulins et b) d'Ebreville (Ebreuil?) (Allier), de Magalas (Hérault), c) de Charbuy (Yonne), d) de Salies (Haute-Garonne), e) de Chaudes-Aigues (Cantal), f) de Reims (Marne), g) de Vesoul (Haute-Saône), h) de Pont-Croix (Finistère); i) le comité révol. du Havre-Marat, ci-devant Le Havre-de-Grâce (Seine-Inférieure), j) le tribunal du départ. de la Nièvre, k) le conseil général et l'agent nat. du district de Lisieux (Calvados), l) les tribunaux de district de Louhans (Saône-et-Loire), m) de Laval (Mayenne), n) les juges-de-paix et assesseurs de Beauvais (Oise), o) le tribunal du district, le bureau de paix et de conciliation du district de Lisieux, expriment leur adhésion aux principes contenus dans l'Adresse au peuple français, et invitent la Conv. à rester à son poste jusqu'à la paix	66
26.	Les sociétés populaires a) de Mont-Hippolyte, ci-devant Saint-Hippolyte, b) et celle de Valborgne, ci-devant Saint-André-de-Valborgne (Gard), et les adm. du district de Carpentras (Vaucluse), remercient la Conv. d'avoir envoyé dans le Midi des repr. qui sauvent la chose publique	74
27.	Les adm. du district du Puy (Haute-Loire) réclament contre des calomnies et font passer un bordereau des adjudications de fructidor	75
28.	La Conv. renvoie au comité d'Instruction publique l'adresse de la société populaire de Coutances (Manche) à ses concitoyens, pour les prémunir contre la perfidie des partisans de la royauté	76
29.	La société populaire de Montbéliard (Haute-Saône) félicite la Conv. et annonce qu'elle vient de fournir un cavalier monté et équipé	76
30.	La Conv. accorde au repr. Servonat un congé de six décades	77
31.	La Conv. décrète que le comité des Secours fera un rapport sur la pension demandée par Jérôme Claverie, commissaire des guerres réformé 37	77
32.	La Conv. décrète que les citoyens Ruault, Michet, Ribéreau, Forest, Saint- Prix, Estadens, Rouzet, Olivier Gerente, Saurine, Girault, Fleury, Dabray, Hecquet, Rabaut, Laurenceot, Moysset, Ferroux, Descamps, Daunou, Amyon, repr. détenus, pourront se faire transférer dans leurs domiciles à Paris pour y rétablir leur santé	77
33.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. décrète un secours à Pierre-François Sylvestre, détenu acquitté 38	81
34.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. décrète une indemnité en faveur des citoyens Duparc et Issentier, Nantais acquittés par le tribunal révol	81
35.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. décrète une indemnité en faveur du citoyen Etienne Jouanneau, volontaire détenu, acquitté et libéré par le tribunal révol	81
36.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. décrète une indemnité en faveur du citoyen Jacques Frappet, détenu acquitté par le tribunal révol.	81
	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité au citoyen Guillaume Serda, détenu acquitté par jugement du tribunal révol.	82
38.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité au citoyen Pierre Alexis, détenu acquitté par jugement du tribunal révol	82
39.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité au citoyen Claude Dolle, détenu acquitté par jugement du tribunal révol.	82

4 0.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité au citoyen Jean Berillon, détenu acquitté par jugement du tribunal révol.	382
41.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité au citoyen Louis Henry, détenu acquitté par jugement du tribunal révol.	382
42.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité au citoyen Barthelemy Touron, détenu acquitté par jugement du tribunal révol	383
43.	Sur le rapport du repr. Saint-Martin, au nom du comité des Secours, la Conv. accorde une indemnité aux citoyens Labange père et fils et Louis Brée, détenus acquittés par jugement du tribunal révol	383
44.	La Conv. décrète que les commissaires nommés pour l'exécution du décret relatif à Héron et Pijaud, sont autorisés à procéder eux-mêmes à la levée des scellés et à la confection de l'inventaire et autres opérations ordonnées par ledit décret	383
45 .	La Conv. renvoie la pétition de Michel Simon, de Berre (Bouches-du-Rhône) aux repr. en mission dans ce départ. pour statuer définitivement	383
46.	Sur le rapport du repr. Merlin (de Thionville), au nom des comités de Salut public et de Sûreté générale, la Conv. décrète que dans sa mission près l'armée des Alpes et notamment à Lyon, le repr. Dubois-Crancé a fait son devoir	383
47.	La Conv. décrète que le repr. Bouillerot se transportera dans les départ. de la Haute-Garonne et du Gers	387
48.	La Conv. décrète la mention de l'offrande du district de Coutances (Manche) et le renvoi de sa pétition au comité de Salut public, pour alimenter la manufacture d'armes	387
49.	Après le rapport du repr. Guyton-Morveau, au nom du comité de Salut public, la Conv. rend un décret sur le licenciement des élèves de l'Ecole de Mars. Le comité de Salut public est chargé de régler les détails relatifs à cet objet. Le comité Militaire fera un rapport sur les moyens d'établir des cours publics pour perfectionner l'instruction de l'art militaire. Celui d'Agriculture proposera un projet de décret pour une école d'apprentissage où pourront être admis les élèves de l'Ecole de Mars	387
50.	Le repr. Merlin (de Douai), au nom des comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, présente un projet de décret sur le mode d'accusation des repr. du peuple. Le repr. Pérès présente un autre projet de décret sur cet objet, dont la Conv. ordonne l'impression	393
51.	Déclaration des députés détenus, qui a servi de motif à leur arrestation, d'après Le Moniteur	396